



***POUR LA CREATION D'UNE « VERITABLE » COMMUNAUTE
MEDITERRANEENNE SUR LES BASES D'UNE POLITIQUE DE SECURITE
ET DE DEFENSE COMMUNE***

Une nécessité stratégique, un défi de demain.

**Mémoire de géopolitique
du Commandant Cyril MEUNIER
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la Méditerranée »**

Directeur : Contre-amiral (2S) Jean-François COUSTILLIERE

Mars 2007

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Pour la création d'une « véritable » communauté méditerranéenne sur les bases d'une politique de sécurité et de défense commune : une nécessité stratégique, un défi de demain.
2. 2007_memoire_geop_création communauté méditerranéenne_CDT_Meunier
3. Commandant, armée de l' Air, MEUNIER Cyril, France
4. 12 mars 2007
5. Division D – groupe D5
6. Mémoire de géopolitique
7. La Méditerranée est la mer des grandes civilisations. Les peuples se sont entremêlés et les différentes civilisations se sont interpénétrées depuis des siècles pour construire cette riche histoire commune. Or la Méditerranée est devenue une ligne de fracture entre Nord et Sud, entre Occident et Orient, entre Christianisme et Islam, entre pays riches et pays pauvres, entre Europe, Afrique et Asie. La Méditerranée doit être autre chose que cette fracture profonde, elle peut être au contraire unifiante et favoriser le rapprochement des peuples. L'idée de créer une communauté méditerranéenne n'est pas nouveau et semble plus que jamais nécessaire. La création d'une vaste communauté méditerranéenne associée à un marché économique majeur revêt toujours un grand intérêt pour ses membres. L'Union européenne a tenté dès 1995 par la déclaration de Barcelone de se rapprocher de l'ensemble des pays méditerranéens autour d'un projet commun mais les résultats obtenus ont été très décevants. D'autres cadres de rapprochement se sont créés et il semblerait que les coopérations en matière de sécurité et défense soient les plus encourageantes. Ainsi, malgré l'échec du processus de Barcelone, la création d'une communauté méditerranéenne voire euro-méditerranéenne demeure plus que jamais nécessaire et stratégique pour l'avenir de la région et de l'Europe ; les bases d'une politique de sécurité et de défense commune favoriseraient cette véritable communauté à voir le jour.
8. Méditerranée, communauté, sécurité et défense, égalitaire, politique, défis, nécessité

**Pour la création d'une « véritable » communauté méditerranéenne sur les bases
d'une politique de sécurité et de défense commune : une nécessité stratégique,
un défi de demain.**

SOMMAIRE

**PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS ET LES ENJEUX D'UNE COMMUNAUTE
MEDITERRANENNE**

Une histoire et un espace commun

Une nécessité stratégique

Les défis à relever

**DEUXIÈME PARTIE: PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN, UN ECHEC
PREVISIBLE**

Le principe initial du partenariat euro-méditerranéen

Un bilan actuel mitigé

Les causes de l'échec

La politique de « grand voisinage » ou « voisinage amical »

**TROISIEME PARTIE : LA SECURITE ET LA DEFENSE POUR LE RAPPROCHEMENT
DES DEUX RIVES**

Les bases d'une politique de sécurité et de défense commune en Méditerranée

Les axes de rapprochement et d'intégration

INTRODUCTION

La Méditerranée est la mer des grandes civilisations. Cette phrase peut à juste titre être interprétée selon deux significations : la Méditerranée est mer et mère. Les empires se sont succédés autour de cette mer et ont vécu grâce à cette mère. Les riches civilisations égyptiennes, la Grèce de l'antiquité classique, l'empire romain et l'unité créée autour de sa « Mare Nostrum », l'empire ottoman et ses conquêtes résonnent autour et pour la Méditerranée. Berceau des religions elle suscite le respect mais aussi la peur. Car la Méditerranée est devenue une ligne de fracture entre Nord et Sud, entre Occident et Orient, entre Christianisme et Islam, entre pays riches et pays pauvres, entre Europe, Afrique et Asie. Cependant, il faut refuser cette vision pessimiste et tenter de considérer la Méditerranée actuelle différemment. La Méditerranée doit être autre chose que cette fracture profonde, elle peut être au contraire unifiante et favoriser le rapprochement des peuples. L'idée de créer une communauté méditerranéenne n'est pas nouveau et semble plus que jamais nécessaire. La création d'une vaste communauté méditerranéenne associée à un marché économique majeur revêt toujours un grand intérêt pour ses membres. L'Union européenne a tenté dès 1995 par la déclaration de Barcelone de se rapprocher de l'ensemble des pays méditerranéens autour d'un projet commun mais les résultats obtenus ont été très décevants à cause de facteurs conjoncturels mais également internes au processus. D'autres cadres de rapprochement se sont créés et il semblerait que les coopérations en matière de sécurité et de défense soient les plus encourageantes. **Ainsi, malgré l'échec du processus de Barcelone, la création d'une communauté méditerranéenne voire euro-méditerranéenne demeure plus que jamais nécessaire et stratégique pour l'avenir de la région Méditerranée et de l'Europe ; il semble que les bases d'une politique de sécurité et de défense commune centrée notamment sur le bassin méditerranéen occidental favoriserait cette véritable communauté à voir le jour.**

Dans une première partie nous verrons les fondements et les enjeux d'une communauté méditerranéenne et la nécessité stratégique pour la France et pour l'Europe de la développer. Puis nous montrerons que l'échec du processus lancé à Barcelone en 1995 par l'Union européenne était prévisible. Enfin dans une dernière partie nous montrerons pourquoi l'euro-méditerranée peut se construire sur les bases d'une politique de sécurité et de défense commune ainsi que les actions à mener pour y contribuer. Il est bon de citer en guise d'encouragement les écrits de Jacques Berque : « Il n'est d'histoire véritable que par la mémoire et le projet. Certains cadres géographiques s'y prêtent particulièrement. C'est le cas de la Méditerranée »¹.

¹ Jacques Berque, *Une cause jamais perdue*, Paris, Albin Michel, 1998, p.24. Extrait d'un article de Sébastien Abis, « Entre unité et diversité : La Méditerranée plurielle », *FMES*, novembre 2004.

PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS ET LES ENJEUX D'UNE COMMUNAUTE MEDITERRANEENNE

La Méditerranée au sens géopolitique n'est pas seulement cette mer intérieure, c'est surtout un espace associé formé des pays qui l'entourent auquel il faut s'intéresser. Cet espace constitué des pays méditerranéens et européens du Nord, ceux du Sud au Maghreb et enfin ceux de l'est au Machrek est le cadre d'une riche histoire. Cette histoire commune a parfois éloignés les pays méditerranéens entre eux mais elle les a aussi souvent rapprochés. Une communauté quelle qu'elle soit a besoin de fondements solides pour pouvoir naître mais aussi pour vivre durablement dans le temps.

Nous allons voir que les fondements d'une communauté méditerranéenne reposent d'une part sur une histoire et un espace communs qui vont l'aider à naître et à trouver son origine et sa légitimité, puis nous montrerons la nécessité stratégique pour les pays méditerranéens de faire vivre cette communauté notamment au travers de la problématique démographique, de la politique et son action sur les extrémismes et puis de l'économie ; enfin nous étudierons les défis qu'il faudra aussi relever dans les domaines culturels et politiques afin d'en garantir la pérennité.

1.1. Une histoire et un espace commun

1.1.1. Sur les pas de Braudel

Pour bien comprendre la Méditerranée et les fondements d'une communauté méditerranéenne, il est utile de se référer à Fernand Braudel² l'un des plus éminents spécialistes de la Méditerranée qui avait dès le début du XXème siècle compris l'importance et la richesse de cette mer fermée et de son pourtour. Pour Braudel, l'espace méditerranéen, même s'il divise, est par cette division même créateur d'unité, grâce à la complémentarité des besoins qu'elle engendre. La Méditerranée est un facteur géographique naturel et permanent qui facilite la circulation des hommes, des marchandises et des idées et permet de la sorte l'essor des civilisations. Pour Braudel la Méditerranée n'est plus seulement un milieu, elle est aussi un centre qui unifie les peuples placés à la circonférence. La théorie braudélienne de l'unité de la Méditerranée est en phase avec le projet colonial de l'époque qui veut la réaliser. **Ainsi la Méditerranée ne serait pas cette ligne de fracture entre Nord et Sud mais au contraire une entité unificatrice.** Les peuples du pourtour méditerranéen possèdent de nombreux points communs facteurs de rapprochement, d'échanges et d'unité ;

² Fernand Braudel (1902-1985), agrégé d'histoire auteur de « *La Méditerranée : l'espace et l'histoire* », Paris, Flammarion, 1985

préalables à une communauté. Histoire et espace en Méditerranée semblent donc intimement liés.

La Méditerranée se caractérise par les contacts car elle est le ciment de trois continents (Europe, Afrique, Asie). Cette position stratégique particulière favorise indéniablement une multitude d'échanges de tout type et notamment humains. De fait la Méditerranée représente une mixité socioculturelle importante. Ainsi dans l'histoire, l'espace méditerranéen a toujours été lieu de brassages et de mélanges. L'exemple de Grenade en Espagne est représentatif pour sentir l'interaction entre les cultures ; le monde arabe à la rencontre de l'Occident. La proximité culturelle qu'offre l'espace Méditerranéen n'a cessé de s'enrichir avec l'histoire. Proximité culturelle indéniable mais qui devient de plus en plus difficile à présenter de nos jours. Affirmer et revendiquer cette proximité culturelle fera partie de nos défis à relever.

L'histoire de la Méditerranée semble aujourd'hui davantage diviser que rapprocher. Et pourtant, c'est autour de la Méditerranée que se développèrent et s'épanouirent les civilisations de l'Antiquité classique grecque et romaine. Quand on s'éloignait des rives de la mer intérieure, on entrait dans le pays hostile des Barbares. Les premiers peuples civilisés qui prospérèrent près de ses rivages ne se souciaient pas de la Méditerranée : les Mésopotamiens et les Égyptiens furent des terriens pour qui la mer n'était qu'une limite à leurs territoires ou à leurs entreprises. Au premier millénaire avant notre ère, la Méditerranée devint l'axe du monde antique, grâce aux Phéniciens et aux Carthaginois, et surtout grâce aux Grecs. La Méditerranée, loin d'être une frontière fut un trait d'union entre les populations des rives opposées : ce fut la mer Égée grecque de l'Antiquité, de Troie et de Milet à Sparte et Athènes. Rome recueillit ensuite cet héritage et, en groupant sous son autorité toutes les rives de la mer intérieure, elle porta à son achèvement cette tendance à l'unité méditerranéenne que les Grecs avaient développée. Ainsi naquit la première unité méditerranéenne autour de cette mer qualifiée de *mare internum*, la «mer intérieure», ou de *mare nostrum*, «notre mer», elle fut l'axe vital de l'immense Empire ; un lac intérieure de paix et de prospérité. Les invasions barbares rompirent cette unité méditerranéenne et à ce jour aucune nouvelle unité méditerranéenne n'a été retrouvée. Car depuis les conquêtes musulmanes arabes et turques, la donne a changé : cette mer est devenue frontière et ses pays riverains objets de rivalités sans pour cela que l'unité géopolitique de cet ensemble soit détruit.

1.1.2.L'impact de la colonisation

Mais ce qui demeure fondamental actuellement et ce qui favorisera certainement la création d'une communauté méditerranéenne, c'est assurément l'impact de la colonisation en Méditerranée. Aux conflits pour l'indépendance et à la haine associée vont succéder des

rapprochements entre les pays colonisateurs du Nord et les pays colonisés du Sud. Mais cette fois le bien des peuples des deux rives sera le but à atteindre. Les échanges entre ces peuples seront facilités par une histoire commune, une langue commune, et des intérêts communs. On sait que les puissances européennes (Grande-Bretagne, France, Italie, Espagne et même Allemagne) se sont installées provisoirement en Méditerranée au cours des deux derniers siècles. Elles en sont parties sans que jamais leur influence n’y disparaisse. Ainsi les colonies françaises du Maghreb, celle de l’Italie en Libye ou encore celle de la Grande-Bretagne au Machrek font des anciens pays colonisateurs des pays privilégiés pour les pays du Sud dans le cadre des échanges culturels, de biens et de personnes. **Nous pouvons réellement penser que l’histoire de la Méditerranée aidera à la naissance d’une communauté dans cet espace délimité.**

En ce qui concerne la France, ni la décolonisation du Maghreb, ni les conflits ne viennent effacer l’idée de cette unité. Les relations entre la France et l’Algérie notamment, ont été beaucoup trop intimes. Les souvenirs partagés, bons et mauvais, sont trop nombreux et trop récents. L’art culinaire, la littérature, les voyages, sont autant d’éléments qui gardent à la Méditerranée son aspect enchanteur, poétique, mythique. La Méditerranée au début du XXI^{ème} siècle s’est enrichie de nouvelles perceptions liées aux effets de la mondialisation, de l’émigration, du tourisme et des médias. Mais l’idée de l’unité de la Méditerranée fait de plus en plus sens actuellement.

Néanmoins, pour vivre, tous les membres d’une communauté ont besoin d’objectifs communs qui réalisent leurs intérêts propres mais aussi ceux de la communauté. Ces objectifs stratégiques consolident les fondements de cette communauté.

1.2. Une nécessité stratégique

1.2.1. Sur le plan démographique et social

La création d’une communauté méditerranéenne est une nécessité éminemment stratégique du point de vue de la démographie car les deux ensembles de population constitués du Nord en Europe et du Sud évoluent de manière contra cyclique dans le temps et donc en complémentarité. Ainsi nous allons montrer que dans quelques années l’Europe aura besoin de nouvelles populations et que celles du Sud de la Méditerranée répondront à ses besoins tant au niveau de la main d’œuvre qu’au niveau structurel de la population vieillissante.

Pour s’en convaincre il est bon d’étudier les positions démographiques respectives des deux rives. Un renversement entre les deux rives de la Méditerranée est en effet en cours. Jusqu’en 1950, on assistait à une prédominance démographique du Nord sur le Sud, le rapport étant de 2 à 1 : 140 millions au Nord contre 70 millions au Sud. C’est au cours des

années 1980 que la tendance s'est s'inversée. Les prévisions suggèrent pour 2025 un rapport de 2 à 1 en faveur du Sud. On se trouve actuellement en présence de pays à forte et rapide croissance de la population d'un côté, et de pays sans ou à faible croissance, voire même en décroissance, de l'autre côté. Cette conjoncture démographique résulte de la différence d'accroissement naturel dans les deux groupes de pays, en particulier les taux de natalité. L'indice synthétique de fécondité mesure l'effet des conditions de natalité sur l'accroissement naturel de la population. L'examen des conditions démographiques des pays partenaires indique que tous les pays européens ont une fécondité insuffisamment élevée pour garantir le simple remplacement des générations (2 enfants par femme), les pays du Sud ayant tous une fécondité supérieure à 2 enfants par femme. Dans les 25 pays de l'Union Européenne (25-UE) en 2003 par exemple, l'indice synthétique de fécondité était de 1,4 c'est à dire que la fécondité correspondait seulement à environ deux tiers du niveau requis pour que la génération actuelle de mères soit remplacée. La fécondité en Europe est passée sous le seuil de remplacement depuis le milieu des années 1970. En revanche dans les dix pays méditerranéens du Sud que nous nommerons les 10-Med³ (pays méditerranéens formant un arc de cercle depuis la Turquie jusqu'au Maroc hors Israël au profil démographique proche des voisins européens) l'indice synthétique de fécondité est de 2,6 avec néanmoins de fortes disparités en fonction des pays. C'est à dire environ 25% de plus que nécessaire au renouvellement des générations.

En plus du problème de fécondité, il est intéressant d'étudier la structure par âges. En effet, au cours des dix dernières années, plus d'enfants sont nés dans les 10-Med que dans les 25-UE alors que les 25-UE sont deux fois plus peuplés. Les deux classes d'âge les plus jeunes sont donc plus importantes au Sud qu'au Nord (cf. annexe 1). Ainsi l'Europe va connaître une forme de « super vieillissement » vers le milieu de ce siècle : les cohortes du baby-boom sont très nombreuses mais, lorsqu'elles vont prendre de l'âge, tous les problèmes liés au vieillissement s'en trouveront aggravés. L'objectif des sociétés européennes doit être d'essayer de stabiliser la base de leur pyramide des âges car sinon il sera très difficile à long terme de maintenir les bases économiques de nos systèmes sociaux actuels (cf. annexe 1). A moins de découvrir la recette miracle permettant de revenir à des gains de productivité rapides, il semble n'y avoir que deux manières d'atténuer l'impact lié au nombre insuffisant de travailleurs. Premièrement, la proportion de personnes ayant actuellement une activité rémunérée (qui paie donc des impôts) pourrait augmenter en repoussant notamment l'âge de la retraite. Deuxièmement, l'immigration pourrait fournir un supplément de main-d'œuvre. L'Espagne et l'Italie qui souffrent des plus faibles taux de fécondité en Europe et qui de fait

³ Les 10-Med sont constitués des pays suivants : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie.

présentent une base de leur pyramide des âges très étroite ont régularisé massivement des sans-papiers au cours des derniers mois afin de lutter contre ce problème latent.

D'un autre côté, en ce qui concerne les 10-Med, leurs populations compteront relativement peu de personnes âgées en 2030, ainsi l'effectif relatif de la population en âge de travailler va beaucoup augmenter.

Ainsi Chris Wilson, démographe britannique insiste sur le fait que **l'Europe doit à tout prix aborder le problème structurel de sa population vieillissante indépendamment des défis que pose l'immigration** : « Les forces démographiques sous-jacentes à l'œuvre suggèrent fortement que les mouvements migratoires vers les vingt-cinq pays de l'UE vont constituer un phénomène important et croissant. Etant donné l'histoire et la géographie que nous avons en commun, il paraît certain qu'une grande part de ces migrants proviendra des dix pays méditerranéens partenaires. La façon dont ce processus se met en place va jouer un rôle déterminant dans la nature des relations entre les pays du pourtour méditerranéen⁴ ». Enfin, force est de constater le rôle positif joué par les migrants dans le développement de la rive sud de la Méditerranée et dans le dialogue entre le Nord et le Sud.

L'avenir de nos pays européens semble se concevoir avec les pays méditerranéens du Sud afin de répondre demain aux besoins démographiques. Le défi est maintenant de faire accepter ces migrations nécessaires. Outre ce facteur délicat à prendre en compte, il existe néanmoins sur le plan politique et sécuritaire une nécessité stratégique dans la création de cette communauté.

1.2.2. Sur le plan politique et sécuritaire

Sur le plan politique, une démocratisation conjointe constitue le seul véritable rempart contre les extrémismes de toute origine et une communauté contribuerait donc à garantir une paix durable en Méditerranée. Comme nous avons pu le constater en Europe avec l'Union, l'appartenance à une communauté démocratique conforte la stabilité politique des Etats membres et renforce les démocraties de ces pays. La communauté apparaît comme une sorte de garde-fou démocratique. Fonder avec les pays du sud méditerranéen une communauté méditerranéenne permettrait d'une part d'imposer la démocratie dans les pays non démocratiques pour les autoriser à l'accession et d'autre part d'en faciliter la pérennité.

Sur le plan sécuritaire, nous savons que le terrorisme s'enracine chaque jour davantage dans le terreau du non développement. Une politique communautaire forte

⁴ Chris Wilson, *Transitions démographiques en Europe et dans le bassin méditerranéen* in *Les défis et les peurs entre Europe et Méditerranée*, Actes Sud, Le Mejan, 2005 traduit de l'anglais par Elise Argaud

permettrait donc de lutter indirectement contre cette menace permanente qui touche actuellement de nombreux pays européens. **Une véritable politique volontaire de l'Union européenne pour aider le développement des pays du Sud dans les domaines institutionnel, économique, structurel, et militaire permettrait de favoriser le développement de ces pays.** Il s'agit d'élaborer une nouvelle architecture de la Méditerranée, de créer une vaste zone de libre-échange, d'impliquer les sociétés civiles du Nord et du Sud dans ce vaste dessein et, à long terme, de créer une vaste zone de prospérité partagée. C'est un but et un objectif très ambitieux. Si on allait ensemble dans ce sens, cela contribuerait à apaiser, à stabiliser la région et à lutter utilement contre le terrorisme. Le processus de Barcelone ou partenariat euro-méditerranéen devait dans son grand principe participer à cette politique mais nous verrons dans la deuxième partie les nombreux problèmes qui se sont heurtés à son efficacité. Ainsi il est nécessaire de faire basculer ces peuples du Sud dans un processus d'espoir et de construction. L'Union Européenne doit être en mesure d'accompagner le monde arabe dans sa réforme et dans son développement.

Enfin un rapprochement des pays du sud de la Méditerranée à l'Europe permettrait à celle-ci de conforter sa position d'acteur clé dans la région et d'être en mesure de jouer un rôle stratégique sur la scène internationale. La position stratégique de la Méditerranée en fait une zone très convoitée. Indispensable au transit des matières premières dont les hydrocarbures, disposant d'un fort potentiel économique, la région méditerranéenne attire de plus en plus de convoitise notamment celle des américains qui veulent étendre et maintenir leur zone d'influence dans cette région du monde. Certes les Etats-Unis sont les alliés militaires de l'Europe néanmoins dans le domaine économique ce sont ses principaux concurrents. Créer une vaste zone euro-méditerranéenne assurerait à l'Europe de conserver sa position privilégiée dans la région.

1.2.3. Sur le plan économique

Il est une nécessité stratégique au plan économique de fonder cette communauté méditerranéenne car il est clair que les pays des deux rives auraient tout à perdre d'une non concertation sur les grands dossiers qui vont structurer le devenir de la mondialisation. D'autre part, la zone euro-méditerranéenne comptera à l'horizon 2050 plus de 800 millions d'habitants d'après les Nations Unies et nous ne pouvons ignorer l'importance du marché économique qui en découle. La création d'une zone de libre échange entraînerait une augmentation des exportations des pays européens vers ceux du sud de la Méditerranée. L'ouverture des économies aurait des effets positifs sur les exportations et sur l'offre. Ainsi les entreprises européennes pourraient devenir des acteurs majeurs dans ce grand marché et elles pourraient s'implanter plus facilement pour répondre aux demandes

intérieures des pays d'accueil. La Méditerranée va devenir un espace d'extension pour l'économie européenne. **La communauté européenne s'est essentiellement construite autour d'un vaste marché économique, la communauté méditerranéenne ou euro-méditerranéenne peut et doit en faire de même.**

Enfin, certains pays du Sud disposent d'atouts énergétiques indispensables aux fonctionnements des économies actuelles. L'Europe ne dispose pas ou très peu de matières premières pétrolières et de fait ne maîtrise pas son avenir énergétique. Car nul ne connaît les options stratégiques que nos fournisseurs actuels prendront demain. **Une communauté économique permettrait d'assurer à l'Europe des ressources régulières et prioritaires de matières premières venant du sud de la Méditerranée** avec l'Algérie et la Libye notamment en échange d'aide au développement, de produits européens et de personnes. La communauté favoriserait les échanges en réciprocité « gagnant-gagnant ». Prenons l'exemple de l'Algérie pour illustrer ce propos. L'intérêt économique que suscite l'Algérie actuellement découle de son aptitude à garantir la sécurité énergétique de l'Europe (dont elle est le deuxième fournisseur en gaz). Occupant le cinquième rang mondial pour les réserves en gaz naturel et le quatorzième pour celles du pétrole, l'Algérie figure à la douzième place pour la production et la neuvième pour les exportations. Troisième exportateur mondial de gaz, l'Algérie s'affirme comme le deuxième producteur de GNL⁵ et de GPL. Perçue comme un facteur d'importance dans la sécurité énergétique de l'Europe à laquelle elle livre plus de 95% de ses exportations de gaz, l'Algérie est considérée comme un pays stratégique dont la stabilité est cruciale sur l'échiquier mondial. Toutefois il faut s'inquiéter sur la pérennité de ces échanges car elle contribue également à accroître l'approvisionnement du marché américain et va certainement répondre à la demande en provenance de la Chine et de l'Inde. Nos ressources énergétiques en provenance d'Algérie pourraient être menacées si nous ne proposons pas un avenir économique plus attrayant que celui que nos concurrents proposent.

Ainsi outre la nécessité stratégique d'une communauté économique, c'est aussi un enjeu pour l'avenir de l'Europe.

1.3. Les défis à relever

1.3.1. Sur le plan culturel et humain

Le défi majeur qui nous apparaît lorsqu'on parle de communauté méditerranéenne est que les peuples de culture différente s'acceptent avec leurs différences et s'enrichissent de ces dernières. A cela se pose essentiellement le problème de la religion et de la relation entre Islam et Occident. Effectivement, nous constatons la montée de l'islamisme en Europe et en Méditerranée. L'islamisme n'est en fait que

l'expression politique du désespoir des peuples. L'islamisme, en même temps, est une sorte de résistance culturelle face à un modèle culturel dominant qui est perçu par ces peuples comme étant une menace pour eux. Outre les rapports de forces militaires, économiques, ou commerciaux dans le monde, il existe également des rapports de forces culturels. Et un modèle culturel domine actuellement et il vise à la standardisation du monde. Or, les peuples du Sud se crispent, de plus en plus, sur ce qu'ils croient être leur identité. Ils sont vulnérables et fragiles justement dans cette identité. **L'islamisme peut donc être considéré comme une résistance face à une culture occidentale rayonnante mais parfois effrayante.** L'islamisme n'est pas une fatalité et ne touche qu'une infime minorité des musulmans. En revanche, l'islamisme fait peur aux pays occidentaux et à l'Europe et semble justifier cette frontière et fracture entre Nord et Sud. **Le grand défi de demain est de casser ces extrémismes religieux et de parvenir à une cohabitation harmonieuse des différentes cultures de la Méditerranée.**

Si nous nous référons de nouveau à l'histoire, nous constatons que notre culture européenne actuelle est née des cultures méditerranéennes dans le temps. Ainsi il est intéressant de s'imprégner de ces lignes écrites par l'actuel recteur de l'Institut catholique de Paris⁶ : « Etonnante civilisation méditerranéenne qui, au fur et à mesure de son déploiement, balisa les trajectoires de notre culture, fixant l'un après l'autre les repères majeurs de notre histoire et faisant de nous les dépositaires d'un héritage où l'alphabet fut phénicien, le concept grec, le droit romain, le monothéisme sémite, l'ingéniosité punique, la munificence byzantine, la science arabe, la puissance ottomane, la coexistence andalouse, la sensibilité italienne, l'aventure catalane, la liberté française et l'éternité égyptienne⁷ ». Ainsi les peuples du bassin méditerranéen partagent un socle commun, reconnaître la diversité et les différences entre les peuples qui la composent constitue pour autant un préalable à la compréhension mutuelle. **En créant une communauté méditerranéenne nous pourrions rattacher les pays du sud de la Méditerranée et leur culture respective à la sphère culturelle européenne déjà riche en diversité. Ainsi la peur d'une culture dominante disparaîtrait et avec elle les islamistes car chaque culture pourrait enrichir la communauté aux dépens des communautarismes propices au développement des extrémismes.** Il faut éviter que l'Autre ne devienne qu'un repoussoir extravagant sur lequel on projette les constructions identitaires. Il s'agit de réintégrer le monde arabo-musulman dans une même historicité, « non comme une marge barbare, mais comme un acteur proche

⁵ GNL : Gaz naturel liquéfié / GPL : Gaz de pétrole liquéfié

⁶ Extrait d'article de Sébastien Abis, « Entre unité et diversité : La Méditerranée plurielle », *FMES*, novembre 2004, p.12

⁷ Maïla Joseph, « Mare Nostrum », in *Etudes*, février 1997, p. 44.

et un partenaire avec lequel il y a une histoire partagée - et pas seulement dans le registre de l'affrontement⁸ ».

L'Europe que nous connaissons actuellement ne s'est pas créée sans heurts culturels. Le « socle culturel commun » qui rapproche les européens actuellement est très récent et demeure discutable. Comme le souligne Jean-Robert Henry, directeur de recherche au CNRS - IREMAN⁹ « Au début de la construction européenne, dans les années 50, c'est l'Est et non le Sud qui constituait la véritable menace, et c'est face à l'Est que la nouvelle Europe a forgé sa conscience d'appartenance commune. Or la disparition du rideau de fer à la fin des années 80 a ouvert à l'Europe un horizon presque illimité d'intégration vers l'Est. En Méditerranée, par contre, l'effacement du camp socialiste a contribué à « retraditionnaliser » les rapports entre Orient et Occident, en privilégiant les clivages ethno-religieux sur les inégalités de développement. Malgré l'universalisme affiché des instances communautaires, une vision confusément ethnique et religieuse de l'identité européenne tend ainsi à s'imposer, *par défaut*, à nous, pour définir, par rapport au Sud et au monde musulman une Europe plus blanche et chrétienne qu'elle n'a jamais été¹⁰ ». **Il s'agit donc de briser ces clivages ethno-religieux afin de mieux comprendre les pays du Sud et de favoriser les échanges culturels et humains.** Les migrants installés dans les pays européens doivent être des points d'entrée précieux par leurs liens étroits avec leurs pays d'origine. L'Européen et en tout premier lieu les Français, dont les parents ont émigré de ces pays joueront un grand rôle dans le processus d'intégration comme partenaires naturels du processus, tant en Europe que dans leur pays d'origine. **L'espace euro méditerranéen est un espace où les identités se sont entremêlées et influencées mutuellement depuis bien longtemps et force est de constater que les pays européens sont devenus méditerranéens à travers l'immigration.**

De plus la dimension linguistique notamment la Francophonie au Maghreb sont des aides supplémentaires aux échanges culturels et à la compréhension mutuelle. Les actions pour promouvoir les langues européennes notamment le français au Maghreb doivent être poursuivies afin de maintenir ce lien culturel et humain.

Relever ce défi culturel peut donc s'apparenter à un combat de civilisation qu'il faudra construire ensemble entre démocrates du Nord et du Sud du bassin. De ce point de vue, la création d'une fondation euro-méditerranéenne pour le dialogue entre les cultures¹¹ est emblématique. Elle apparaît comme la première véritable institution euro-

⁸ Jean-Louis Triaud, « L'Islam vu par les historiens français », in *Esprit*, n° 246, octobre 1998, p.110-132. Cf. p. 110

⁹ Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) – Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM)

¹⁰ Jean-Robert Henry, directeur de recherches au CNRS-IREMAM, « L'humanisme européen à l'épreuve des réalités méditerranéennes ou la Méditerranée à l'épreuve de l'Europe ? », in *revue « Etudes Européennes »*, octobre 2004

¹¹ Fondation Anna-Lindh d'Alexandrie

méditerranéenne pour investir le domaine particulier de la culture. Elle a comme objectif principal de « favoriser une culture de paix et parvenir à une compréhension mutuelle, rapprocher les peuples, écarter les menaces pour la paix et renforcer les échanges entre civilisations¹² ». Les actions pour relever ce défi culturel sont en marche.

1.3.2. Sur le plan politique

Le défi est de faire accepter à l'ensemble des pays de l'Union Européenne l'importance stratégique des pays du Sud de la Méditerranée. En effet, les pays européens n'ont pas tous les mêmes intérêts et la même perception des avantages que produirait une communauté euro méditerranéenne. L'Europe communautaire est constituée d'une majorité de pays non méditerranéens pour qui la Méditerranée n'est pas une priorité. Il ne faut donc pas utiliser la Méditerranée et l'identité méditerranéenne comme référence commune pour construire un projet collectif car ceci écarterait fatalement les pays non méditerranéens. Il semble difficile d'engager les citoyens européens du Nord de l'Europe dans la construction d'une région euro-méditerranéenne si l'identité sur laquelle elle repose est assise sur une base territoriale. Cependant l'Europe s'est construite à partir d'un noyau issu de sa partie ouest en 1957¹³ ; ce noyau n'a cessé de s'élargir vers l'est par l'accession de nouveaux pays membres jusqu'à nos jours. **De la même manière l'euro-méditerranée devrait naître sur les bases d'une communauté méditerranéenne dans laquelle les pays européens du pourtour méditerranéen seront les éléments moteurs et instigateurs.**

Mais outre le défi politique pour les pays de l'Union européenne, il existe de nombreux facteurs bloquants au sein de la Méditerranée elle-même. **Les différences conjoncturelles entre le bassin occidental et oriental sont indéniables et il nous semble actuellement utopique de vouloir associer les deux régions et de leur garantir le même destin dans le même laps de temps.** En effet, le conflit au Proche Orient, le régime dictatorial en Libye, la montée des extrémismes en Egypte sont des facteurs politiques majeurs à prendre en compte et à solutionner car ils contrebalancent l'idée d'une communauté méditerranéenne future. La cohérence de cet ensemble de pays paraît globalement fragile. Mais malgré ces difficultés politiques récurrentes, nous ne devons cependant pas écarter ces pays d'une future communauté méditerranéenne car cela pourrait s'apparenter par exemple à un refus définitif de l'Europe quant à l'adhésion de la Croatie ou de la Suisse à la communauté européenne. Le processus de Barcelone dont nous reparlerons en deuxième partie a intégré ces pays et il faut continuer à les prendre en compte dans le dessein d'une communauté méditerranéenne. **Cependant, il semble actuellement plus**

¹² Rapport Euro-med n° 59, Communauté européenne, mai 2003

¹³ Le traité de Rome a été ratifié en mars 1957 par les six pays suivants : Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et République Fédérale d'Allemagne

réaliste de ne s'intéresser qu'au bassin occidental de la Méditerranée et à la Turquie qui semblent avoir les meilleurs arguments actuellement pour construire cette communauté. Certes, des tensions existent au sein de ces pays et la coopération intra régionale demeure faible voire inexistante mais la création d'une véritable communauté serait assurément un moyen de régler de nombreux problèmes et de relancer le dialogue entre ces pays.

Ainsi pour conclure ce défi politique, il apparaît que pour créer cette vaste communauté euro-méditerranéenne, il faudra faire comme au commencement de l'Europe, c'est-à-dire partir d'un noyau de pays européens du pourtour comme par exemple la France, l'Italie et l'Espagne ayant des intérêts et une histoire commune auquel on associerait un noyau du Sud avec les pays du Maghreb. Puis cette communauté méditerranéenne s'élargirait à l'ensemble des pays de l'Europe pour créer un vaste espace Euromed occidental auquel on pourrait associer la Turquie. Finalement et avec le temps, cet élargissement atteindrait toute la Méditerranée et formerait enfin une communauté euroméditerranéenne. **Ce défi n'est pas d'intégrer les pays méditerranéens à l'Europe politique qui peine déjà à voir le jour mais uniquement de créer un vaste espace économique, culturel et humain où la sécurité et le bien être des citoyens seraient garantis.**

DEUXIEME PARTIE : LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN, UN ECHEC PREVISIBLE

Après avoir montré la nécessité stratégique d'une communauté euro-méditerranéenne et ses enjeux, il est intéressant de faire un état des lieux des politiques actuelles des pays du Nord envers ceux du Sud et plus particulièrement les politiques de l'Union Européenne au travers du partenariat euro-méditerranéen¹⁴. **Nous allons voir que ce partenariat lancé en 1995 au lendemain de la chute du mur de Berlin et de la guerre du Golfe de 1991 était voué à l'échec ou à un semi échec compte tenu de l'approche trop unilatérale et européocentrée des pays du Nord sur ceux du Sud, par le manque de dialogue constructif et par la prépondérance de l'aspect sécurité européenne au détriment de la construction d'un véritable espace humain associé à un marché économique. De plus des facteurs conjoncturels extérieurs sont venus altérer le partenariat euro-med.**

Nous pouvons penser initialement que ce partenariat avait pour but très ambitieux de créer une communauté euro-méditerranéenne au sein du vaste territoire de l'Europe et de la Méditerranée mais ce grand dessein était pipé et n'offrait que trop peu de perspectives aux pays du Sud pour vraiment les impliquer. Créer une « véritable » communauté est donc le but ultime recherché.

Véritable signifie qui dit la vérité et qui ne cherche pas à tromper¹⁵, or nous allons voir que le PEM ne répond pas actuellement à ces données. Comment imaginer une véritable communauté sans la libre circulation des biens et des personnes ? Pourquoi l'Europe a-t-elle si peu investi dans les économies du Sud ? Pourquoi certains domaines fondamentaux tels que le tourisme, la pêche ou l'agriculture ont-ils été quasi écartés du partenariat ? Autant de questions auxquelles il convient de répondre afin de mieux comprendre cet échec du partenariat euro-med.

Dans un premier temps, nous rappellerons brièvement les grands principes du partenariat euro-méditerranéen, nous dresserons un bilan après 12 années de vie et nous analyserons les causes de son échec relatif. Nous verrons ainsi les difficultés qui existent, la stagnation des résultats sur le plan économique et l'échec sur le plan culturel et humain. Enfin nous montrerons que sur le plan sécuritaire les résultats du PEM demeurent peu encourageants au regard de l'ampleur de la crise actuelle au Proche-Orient.

¹⁴ Le partenariat euro-méditerranéen sera par la suite appelé PEM, euro-med ou processus de Barcelone

¹⁵ Définition issue du dictionnaire *Le nouveau Petit Robert* édition de juin 1996

2.1. Le principe initial du Partenariat euro-méditerranéen

Avant tout, il est bon de rappeler le principe du PEM. Le partenariat euro-méditerranéen lancé il y a près de douze ans, en novembre 1995, à Barcelone, était clairement une initiative intéressante, audacieuse et ambitieuse. **Il s'agissait d'un projet visionnaire dont l'objectif était de mettre en place une zone de sécurité et de solidarité partagées de part et d'autre de la mer Méditerranée.** Une initiative intéressante par le fait de rassembler, à l'origine, les quinze pays membres de l'Union européenne¹⁶ (UE) et douze pays méditerranéens¹⁷ au sein d'une dynamique commune et partagée. Ensuite, une initiative audacieuse car le partenariat visait à aborder de front trois catégories de questions et de proposer ainsi une approche globale tant au niveau des pays concernés que des thématiques abordées. Les principaux objectifs définis à Barcelone, reposent sur trois piliers, à savoir les trois partenariats :

- *Politique et de sécurité* et la définition d'un espace commun de paix et de stabilité ;
- *Economique et financier* et la construction d'une zone de prospérité partagée ;
- *Volet social, culturel et humain*, dans le sens du développement des ressources humaines, la promotion du dialogue culturel et les échanges entre sociétés civiles.

Enfin une initiative ambitieuse car le partenariat se fixait des objectifs vastes, dans un contexte marqué par une grande diversité de situations tant au Nord qu'au Sud de la Méditerranée.

Actuellement le PEM compte les 27 pays de l'UE et les dix pays de la Méditerranée. A noter que la Libye est observatrice aux conférences des ministres des affaires étrangères ainsi qu'aux réunions des hauts fonctionnaires et que la Mauritanie, candidate à devenir membre du partenariat, est traditionnellement invitée aux conférences au titre d'« invitée spéciale de la Présidence ». Les Conférences ministérielles ont lieu tous les deux ans, leur suivi est assuré par des réunions ministérielles à mi-parcours. Des réunions ministérielles sectorielles sont également organisées : ministres du Commerce, ministres de l'Industrie, ministres de la Culture et de la communication, ministres de l'Economie et des finances, ministres des Transports.

Force est de constater que le partenariat est la seule enceinte qui peut réunir depuis bientôt 12 ans l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée, Israël compris. Le processus a été créé comme un véritable partenariat entre l'UE et les pays du sud de la Méditerranée. Un climat de confiance et de dialogue devait s'instaurer entre Arabes,

¹⁶ Les quinze UE : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, France, Allemagne, Italie, Grande Bretagne, Grèce, Espagne, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Autriche et Finlande.

¹⁷ Les douze pays sont les suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Israël, Autorité palestinienne, Jordanie, Liban, Syrie et Turquie + Chypre et Malte qui ont adhéré depuis à l'UE.

Européens, Israéliens et Turcs. Mais le PEM n'a pas atteint son objectif initial car des lacunes existent qu'il convient de corriger afin de réussir la construction d'une véritable communauté euro-méditerranéenne.

2.2. Un bilan actuel mitigé

2.2.1. Des résultats économiques décevants

Dans le domaine économique, le bilan est jugé négatif des deux côtés de la Méditerranée. Les Etats du Sud qui ont signé des accords de libre-échange n'ont malheureusement pas mis fin à leurs problèmes économiques et n'ont pas non plus engendré l'accélération attendue. De plus, les sociétés civiles des pays méditerranéens n'ont touché aucun des dividendes attendus du partenariat et elles ont vu leur marge de manœuvre se réduire surtout depuis le 11 septembre 2001. Du côté européen, on s'inquiète de la lenteur des évolutions économiques du sud et on privilégie l'attente aux dépens de l'action.

Le partenariat promettait une réduction des écarts Nord-Sud or c'est plutôt l'inverse qui s'est passé au cours des douze dernières années et pire encore, aucune logique de convergence entre les deux rives de la Méditerranée ne semble être à l'œuvre. Selon les chiffres disponibles, le décrochage des revenus par habitant serait en train de s'accélérer¹⁸ : « ainsi on prévoit un décrochage de 17% pour le Maghreb et de 24% pour le Machrek sans Israël entre 1990 et 2010. Certes, le revenu moyen en parités de pouvoir d'achat (PPA) des pays du tiers méditerranéen a doublé de 1967 à 2000, mais le revenu moyen du Sud méditerranéen ne dépasse pas 30% de celui de la rive Nord. Sur le plan commercial, la structure des échanges est restée la même qu'avant la signature des accords qui n'ont engendré aucune dynamique de diversification. Les échanges ont continué de se concentrer sur quelques pays et quelques produits mais n'ont jamais réellement décollés. Le commerce Nord-Sud reste en outre dangereusement déséquilibré, l'Union Européenne étant de loin le premier partenaire des pays du tiers méditerranéen (PTM) qui lui destinent environ les deux tiers de leurs exportations et lui achètent les deux tiers de leurs importations, ce qui ne représente cependant que 5% environ des échanges internationaux de l'Union. De même, 2% seulement des exportations européennes se dirigent vers les PTM. »

D'autre part, les importants financements que l'Union Européenne s'était engagée à fournir au cours du Sommet de Barcelone afin d'accélérer les processus d'intégration Nord-Sud n'ont été que partiellement fournis. Les sommes effectivement déboursées ont été très inférieures aux montants initialement promis. Ainsi les sommes allouées aux PTM n'ont pas dépassé 5 euros par an et par habitant, contre 15 à 20 euros par

an et par habitant pour les futurs entrants dans l'Union. Par ailleurs, de 1995 à 1999, le programme européen d'aide au développement de la Méditerranée, le MEDA¹⁹, s'est élevé à 700 millions d'euros par an, soit environ 80 millions d'euros par pays.

Enfin, les investissements directs étrangers (IDE) qui avaient été présentés à Barcelone comme la pierre angulaire du partenariat économique, n'ont pas été au rendez-vous des accords²⁰. Depuis la fin des années 80, les PTM sont restés à l'écart de l'afflux d'IDE dont ont bénéficié les pays émergents. Au cours des 10 dernières années, les PTM n'ont accueilli en moyenne annuelle que 4% des flux d'IDE destinés aux pays en développement (PED). Durant cette période, d'autres zones se sont révélées beaucoup plus attractives que les PTM, en particulier l'Europe de l'Est. En 2002, le stock d'IDE accumulé par les PTM (108 Md USD selon la CNUCED) ne représentait que 4% du stock accueilli par l'ensemble des PED. Rapporté à la taille de leur économie, le stock d'IDE des PM apparaît bien inférieur à celui des autres zones émergentes. Les schémas en annexe 2 en haut sont assez révélateurs des faibles parts d'IDE européens investis dans les PTM.

D'ailleurs pour se convaincre de l'échec économique du partenariat euro-méditerranéen dans le développement des IDE de l'UE vers les PTM, il suffit de constater que les PTM ne captent que 6% des IDE européens destinés aux pays en développement et que cette part demeure inchangée depuis 1994. Les schémas en annexe 2 en bas sont sur ce point édifiants.

2.2.2. Un « choc des civilisations²¹ » qui demeure

La Méditerranée peut représenter aujourd'hui un terrain privilégié du fameux « choc des civilisations » par la coexistence de trois religions principales que sont le Christianisme, le Judaïsme et l'Islam. **Le partenariat euro-med devait renverser cette représentation afin d'atteindre une certaine « convergence des civilisations ». En fait, douze ans après le lancement de PEM, le fossé entre les rives nord et sud de la Méditerranée, entre l'Occident et le monde arabo-musulman, semble plus profond que jamais.** Le PEM n'a pas eu les effets escomptés et la fracture entre Nord et Sud apparaît encore plus grande.

La montée des communautarismes et des extrémismes en Europe en est un exemple frappant. D'un côté il y a des familles issues de l'immigration en provenance des pays du Sud de la Méditerranée qui cherchent à développer leur identité en s'appuyant notamment

¹⁸ Extrait de l'article de Sophie Bessis *Dix ans après Barcelone : état des lieux du partenariat euro-méditerranéen* publié dans La Revue internationale et stratégique n°59, automne 2005 / Sophie Bessis est directrice à l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS)

¹⁹ MEDA : Mediterranean Development Aid Program

²⁰ Commission européenne, Conférence sur les centres d'affaires, Bruxelles 16-17 janvier 2003 ; Ecofinance, n° 37, novembre 2003.

²¹ Samuel P. Huntington, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, Simon and Schuster, New York, 1996 ; paru en français sous le titre *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 1997.

sur la religion afin de s'affirmer et de trouver une place au sein des sociétés civiles du Nord. Et de l'autre, il y a une recrudescence du sentiment d'insécurité par la peur de l' « étranger » qui affiche son appartenance à une autre religion et ceci favorise le développement des parties d'extrême droite en Europe. L'exemple de la crise du foulard islamique en France et le débat sur l'interdiction du voile dans les écoles de la République qui a suivi illustrent parfaitement ce propos. Alors que les différentes communautés vivaient depuis plusieurs générations sans remettre en cause le principe républicain de la laïcité en France et en l'acceptant, on a vu apparaître essentiellement parmi les jeunes générations une volonté d'identification culturelle par l'affichage de représentations religieuses diverses. Le foulard ou « hinjab » chez les filles et la barbe chez les garçons avec un retour à une tenue traditionnelle sont progressivement apparus dans notre pays provoquant des réactions politiques inconsidérées. L'élection présidentielle de 2002 avec la présence de l'extrême droite française au second tour en est le fâcheux résultat. C'est une réalité de constater que l'Europe a connu une incontestable dérive droitière depuis quelques années qui a favorisé les tendances au repli sur soi et au rejet de l'Autre. En témoignent aussi bien le triomphe de la logique sécuritaire dans la gestion des politiques d'immigration que la réactivation du conflit territorial entre l'Espagne et le Maroc autour des îlots du Persil ou encore le débat sur l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne.

Le Partenariat euro-med est certes considéré comme une interface privilégiée entre l'Europe et le monde arabo-musulman qui facilite la convergence et le dialogue entre les civilisations mais c'est aussi à mon avis un processus d'intégration qui peut favoriser l'émergence de valeurs et de normes communes. Cette collaboration humaine et culturelle que le partenariat euro-med devait faciliter n'a donc pas pour le moment atteint son objectif. Seule la création de la Fondation euro-méditerranéenne Anna-Lindh d'Alexandrie citée dans notre première partie est encourageante. Son objectif est de rapprocher les habitants et les sociétés des deux rives de la Méditerranée, avec une attention particulière à l'égard des jeunes. Elle témoigne d'une prise de conscience au sein de l'UE de la nécessité d'amener davantage de contenu identitaire au projet euro-méditerranéen en facilitant les échanges au niveau de la société civile.

2.2.3. Un bilan politique et sécuritaire peu encourageant

Comme nous le disions en introduction de cette partie, le partenariat euro-med s'est avant tout concentré sur l'aspect sécuritaire dans la définition d'un espace commun de paix et de stabilité. **Or depuis la création de ce partenariat, les résultats en matière de sécurité en Méditerranée notamment au Proche-Orient n'ont jamais été satisfaisants.**

Au contraire en novembre 1995 le partenariat euro-med est lancé et c'est au cours de ce même mois que le Premier ministre israélien Itzhak Rabin se fait assassiner alors même que le processus de paix semblait en bonne voie depuis la signature en septembre 1993 de la déclaration de principes pour des arrangements intérimaires d'autogouvernement entre Israéliens et Palestiniens. Depuis cette date, le conflit israélo-palestinien n'a cessé d'être entretenu par la remise en cause dès mai 1996 et le gouvernement de Benjamin Netanyahu du processus de paix, puis le déclenchement de la seconde Intifada en septembre 2000, enfin l'arrivée au pouvoir d'Ariel Sharon en février 2001 et la dégradation sur le terrain qui a suivi par la reconquête des territoires autonomes de Palestine. D'autre part, l'instabilité dans la région a été ravivée en 2003 par la guerre lancée en Irak par les Etats-Unis et la coalition composée de certains membres de l'Union Européenne décrédibilisant de fait le principe même du PEM. Puis enfin en août 2006, **l'agression israélienne sur le Liban et l'impuissance de l'UE dans le secteur montrent à elles seules l'échec du PEM en matière de sécurité dans le bassin oriental de la Méditerranée**. Il est ici intéressant de rappeler le premier paragraphe du partenariat politique et sécurité²² :

« Les participants expriment leur conviction que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne sont un bien commun qu'ils s'engagent à promouvoir et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent. A cet effet, ils conviennent de mener un dialogue politique renforcé et régulier, fondé sur le respect des principes essentiels du droit international et réaffirment un certain nombre d'objectifs communs en matière de stabilité interne et externe. »

Le dialogue entre Israël et les pays arabes du bassin méditerranéen que le partenariat devait instaurer n'a finalement jamais trouvé sa place au sein du PEM car il est certain actuellement que les contacts entre capitales arabes et Tel Aviv demeurent inexistantes.

Seule la politique européenne focalisée sur la volonté de contrôler les flux migratoires semble avoir fonctionné en matière de politique de sécurité contre l'immigration. Mais cette prédominance de lutte contre l'immigration a pénalisé les autres aspects en matière de sécurité que le PEM prévoyait au départ.

Enfin la stabilité politique recherchée en interne dans les pays et la promotion de la démocratie reste fragile eu égard à la montée des extrémismes religieux dans certains pays comme le Maroc, l'Algérie, la Palestine et l'Egypte.

La dynamique euro-méditerranéenne sur le plan politique et sécuritaire apparaît donc fragilisée et fortement freinée.

²² Extrait de la Déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne du 28 novembre 1995

2.3. Les causes de l'échec

2.3.1. Les causes exogènes

Il existe des causes exogènes au PEM qui l'ont fortement ralenti voire discrédité et les principales sont les suivantes :

- La crise au Proche Orient : comme nous l'avons évoqué précédemment, le PEM semble avoir été un échec car il n'a pas permis d'assurer la paix et la stabilité au Proche Orient. Mais d'un autre côté, n'est-ce pas en fait la crise au Proche Orient qui a contribué à l'échec du PEM. Il semble acquis que les deux faits sont étroitement liés. L'Europe dans cette crise apparaît absente au profit des Etats-Unis qui ont soutenu et soutiennent en permanence la politique israélienne dans le secteur. L'échec des accords d'Oslo et la persistance de relations de plus en plus tendues entre Israël et les pays arabes ont ainsi empêché au partenariat de prendre un réel départ dans cette région.
- La lutte contre le terrorisme : les attentats du 11 septembre 2001 ont entraîné l'émergence d'un terrorisme de grande ampleur et les rapports de force internationaux s'en sont vus modifiés avec l'apparition de ce nouvel acteur. Le Moyen Orient a été complètement déstabilisé par l'émergence de l'Islam radical et les réactions de méfiance associées en Europe. De plus les interventions américaines en Irak et en Afghanistan et la politique anti-terroriste américaine n'ont guère arrangé les choses en décourageant les investissements. Enfin le projet de « Grand Moyen-Orient » du président Bush destiné à convertir les pays du Sud, de la Mauritanie au Pakistan à la démocratie et au libre échange a atténué l'importance du PEM. Le PEM ne pouvait se développer favorablement dans de telles conditions et dans tous ces domaines.
- L'accélération de la mondialisation : a bousculé les processus d'ajustements économiques que le PEM prévoyait et les échanges commerciaux de fait n'ont pas eu l'importance escomptée.

2.3.2. Les causes endogènes

Mais l'échec du partenariat était prévisible dès sa conception et les causes endogènes de cet échec demeurent finalement les plus difficiles à admettre. Il faut retenir les causes suivantes :

- L'élargissement de l'Union Européenne à l'Est : a pénalisé les investissements en Méditerranée des pays de l'UE au profit des PECO²³, futurs candidats à l'adhésion à l'Union. La différence d'investissement entre l'Europe de l'Est et les partenaires du PEM est de 1 pour 10. De plus le XXIème siècle est synonyme de refondation et d'interrogation sur l'identité européenne ce qui a pour effet premier de rejeter le Sud qui se situe en dehors du « territoire européen ». Le Sud se sent marginalisé et délaissé. Le Maghreb représente 1% du commerce de l'Union et 1% de ses investissements. Enfin 1% des investissements mondiaux se font au profit du sud de la Méditerranée. Ces chiffres sont de bons indicateurs de la marginalisation de cette région.
- Le PEM n'est pas une priorité dans la politique de l'UE : car les différents membres notamment ceux du Nord ne se sentent pas concernés de la même façon par le partenariat euro-med. Cela entraîne de fait un certain nombre de relations bilatérales hors partenariat entre pays de l'UE et pays du Maghreb essentiellement qui servent en priorité les intérêts bilatéraux. Ainsi la France entretient toujours des rapports étroits avec les pays du Maghreb en témoigne le voyage du Président Jacques Chirac en Tunisie en 2003.
- Le PEM est dès sa création un processus européocentré : et il est incontestablement l'œuvre de l'Union européenne qui définit la méthode, les objectifs et les étapes du processus alors que par définition, un partenariat est un processus multilatéral entre partenaires égaux. Avec ce partenariat, l'UE se dote de nouveaux moyens originaux pour agir en dehors de ses frontières. Dès son origine, on trouve cette tension entre la volonté de mettre en œuvre une véritable politique étrangère de l'Union européenne - notamment en direction du monde arabe - et la tentation d'asseoir le processus sur une logique d'intégration régionale consistant à faire partager à ses voisins immédiats certaines des pratiques internes à l'UE : un début de construction d'une communauté euro-méditerranéenne. **La politique de l'Union européenne s'est contentée d'établir des relations européocentrées à base de coopération dans de nombreux domaines avec le Sud, alors que le Sud attendait davantage de relations multilatérales dans une logique d'intégration.** L'erreur était de ne pas avouer clairement les objectifs de ce partenariat et de laisser espérer les pays du Sud à la construction d'une communauté.
- Le PEM est du type « Top-Down » au lieu de privilégier le « Bottom-Up » : en effet l'UE impose ses vues sans écouter les aspirations des pays partenaires. Ainsi on assiste à une interprétation à sens unique du libre échange. De plus, le PEM évitait

²³ PECO : pays de l'Europe centrale occidentale

d'aborder et de traiter dès le début certains domaines chers aux pays du Sud tels que l'agriculture, la pêche et le tourisme. La création d'une zone de libre-échange inscrite dans la déclaration de Barcelone est prévue à l'horizon 2010 ; mais comment concevoir une zone de libre échange sans la libre circulation des personnes. **La politique radicale de lutte contre l'immigration menée par l'Union européenne dans le cadre de la PESC²⁴ a discrédité l'idée ambitieuse de création d'une « véritable » communauté euro-méditerranéenne.** D'ailleurs en janvier 2004 au Parlement européen, Kofi Annan²⁵ encourageait les pays européens à s'ouvrir plus largement à l'immigration légale de travailleurs qualifiés et non qualifiés et rappelait la crise du droit d'asile en Europe : « La majorité des migrants sont une chance pour l'Europe [...], les migrants ont besoin de l'Europe et l'Europe a besoin des migrants. Une Europe fermée serait une Europe plus faible, plus pauvre, plus vieille. Une Europe ouverte sera plus riche, plus forte, plus jeune [...]. Les migrants sont une partie de la solution, et non une partie du problème²⁶. » Cet extrait résume à lui seul l'importance de l'ouverture des frontières pour l'Europe et illustre cette tâche à accomplir pour créer enfin une véritable communauté euro-méditerranéenne. **Le manque de dynamique intégratrice donnée aux pays du Sud explique en grande partie le manque d'investissement général de ces derniers pour le PEM.**

- Les pays du Sud augmentent la dimension rentière de leur croissance et demeurent résistants aux réformes : les sociétés fonctionnent sur un mode non concurrentiel et les réformes pourraient mettre en danger les multiples bénéficiaires des systèmes rentiers dans les pays méditerranéens. L'état d'esprit de certains dirigeants de pays du Sud est donc en partie responsable de l'échec.

2.4. La politique de « grand voisinage » ou « voisinage amical »

Le partenariat euro-méditerranéen n'a donc pas été à la hauteur des défis en Méditerranée. On peut le résumer simplement à un « cadre multilatéral de négociation entre deux collègues inégaux de partenaires²⁷. » **Le PEM institué par l'UE consacre globalement le divorce entre espace économique et espace humain car il rapproche les économies et vise à intégrer celles d'outre Méditerranée à l'espace européen (projet de libre échange) mais il maintient à distance les hommes pour des raisons aussi variées qu'implicites.** La stratégie de Barcelone semble donc appelée à disparaître dans les années qui viennent à moins de la réformer en profondeur. Pour anticiper cette étape, Romano Prodi

²⁴ PESC : politique européenne de sécurité commune

²⁵ Kofi Annan : Secrétaire général des Nations Unies de 1998 à 2006

²⁶ Kofi Annan, discours au Parlement européen, 29 janvier 2004.

suivi par le Conseil européen, a avancé l'idée de « voisinage amical » dès juin 2003 pour mieux gérer les relations pacifiques de l'Union européennes avec ses voisins orientaux et méridionaux. **Cette rhétorique du « voisinage » est révélatrice d'une vision ethnoculturelle de l'Europe car elle récusé la possibilité aux extra européens d'appartenir au même espace humain que les européens.** Le « voisinage amical » entend imposer toute une série de valeurs, de normes et de réformes en échange d'une aide mesurée et ceci pour une incertaine prospérité partagée. Nous sommes malheureusement bien loin de la création d'une véritable communauté euro-méditerranéenne sachant qu'à cette politique de « voisinage amical » seront associés à l'Europe les pays du Maghreb au même titre que la Moldavie ou l'Ukraine.

Il faut donc relancer l'idée d'une véritable communauté euro-med fondée non seulement sur les aspects économiques et politiques mais surtout sur les aspects humains. Sur ce point un pilier sécurité et défense peut amener une solution en rassurant l'Europe et en rapprochant les hommes aux travers d'une sécurité partagée.

²⁷ Jean-Robert Henry, *L'élargissement vers le Sud, scénario alternatif d'un partenariat en crise ?* novembre 2005

TROISIEME PARTIE : LA SECURITE ET LA DEFENSE POUR LE RAPPROCHEMENT DES DEUX RIVES

L'Union européenne s'est construite sur des bases économiques à partir d'un traité instituant la CECA²⁸ le 18 avril 1951. Mais au-delà de l'aspect économique cette communauté avait pour but essentiel de garantir une paix pérenne en Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'acier avait joué un rôle important au cours de la guerre notamment dans la fabrication des armes. Le projet consistait à mettre en commun la production et la consommation de l'acier et du charbon entre la France et l'Allemagne pour ensuite créer une organisation européenne ouverte aux autres pays d'Europe. Ce projet politique né à la sortie de la guerre fonde une alliance plus qu'improbable entre la France et l'Allemagne sur les bases d'une coopération et d'une réconciliation économiques. Mais derrière l'aspect purement économique, la volonté était de réunir les anciens ennemis encore meurtris par la guerre en contrôlant les productions de charbon et d'acier qui étaient à la base de l'industrie de guerre. Cette idée, audacieuse à l'époque, a merveilleusement fonctionné et nous en voyons ses fruits au travers de l'Union européenne actuelle et de sa communauté.

Pour ce qui concerne la création d'une communauté euro-méditerranéenne, il s'agit de créer une communauté autour d'un intérêt commun actuel qui préoccupe l'ensemble du bassin que sont les problèmes de sécurité et de défense pour garantir une stabilité en Méditerranée. **Comme l'ont fait la France et l'Allemagne en 1951 autour d'un projet économique mais surtout politique qui a conduit à une communauté européenne, les pays européens du pourtour méditerranéen doivent s'unir avec les pays du Maghreb pour former une première communauté méditerranéenne sur un pilier de politique de sécurité et de défense commune, qui serait le catalyseur à des élargissements dans le temps pour créer une véritable communauté euro-méditerranéenne.**

Afin de défendre ce point de vue, nous montrerons l'importance stratégique en tant que catalyseur de communauté que pourrait avoir une politique de sécurité et de défense commune pour le futur et l'adaptation nécessaire de la PESD²⁹ à la Méditerranée ainsi que les actions déjà engagées notamment avec le dialogue « 5+5 »³⁰, puis nous verrons les axes d'intégration possibles au travers de la formation, de l'entraînement, des postures de sécurité permanentes et des opérations communes.

²⁸CECA : communauté européenne du charbon et de l'acier constituée de la Belgique, de la France, de l'Italie, de la République Fédérale d'Allemagne, du Luxembourg et des Pays-Bas.

²⁹ PESD : Politique Européenne de Sécurité et de Défense

³⁰ Le dialogue 5+5 regroupe les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) et 5 pays de l'Union européenne (Espagne, France, Italie, Malte et Portugal)

3.1. Les bases d'une politique de sécurité et de défense commune en Méditerranée

3.1.1. Comme premier véritable pilier de l'Euro-méditerranée

L'Union européenne repose sur trois piliers distincts depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1992 : le premier est à dominante économique, le deuxième concerne la PESC³¹ et le troisième concerne la coopération judiciaire et politique en matière pénale. Le premier pilier est le seul à être géré par une méthode communautaire contrairement aux deux autres qui le sont par une méthode intergouvernementale. La PESD qui constitue le volet opérationnel militaire et civil de la PESC, est aujourd'hui l'un des domaines les plus dynamiques de la construction européenne. **L'idée est de développer au sein de la Méditerranée un premier pilier sécurité et défense qui contribuerait à fonder les bases d'une construction euro-méditerranéenne et qui permettrait de protéger à terme les pays membres du partenariat euro-med et leurs intérêts.**

Outre le fait de rapprocher les deux rives sur un sujet d'intérêt général qui est la sécurité, ce pilier permettrait de relancer les échanges humains par l'aide mutuelle, la formation et l'entraînement mais aussi une partie de l'économie avec l'industrie de défense. **Mais bien plus qu'un rapprochement entre les deux rives, cette politique permettrait de rapprocher les pays du Sud entre eux, de renforcer le dialogue et la connaissance mutuelle afin de limiter les crises intra Sud et de garantir la stabilité en Méditerranée.** En effet après l'analyse que nous avons faite dans notre deuxième partie de l'échec du partenariat euro-med, nous pouvons affirmer que c'est une sécurité globale et pérenne qui favorisera assurément le développement et l'intégration dans les domaines économiques et culturels et qui garantira enfin une stabilité politique dans cette région du monde. **Par conséquent c'est bien la coopération en matière de défense et de sécurité qu'il faut transformer en politique de sécurité et de défense commune.**

Les instigateurs du PEM pensaient que le développement de la coopération économique amènerait la sécurité en Méditerranée alors qu'en fait c'est l'inverse qui devrait se produire, **c'est bien la sécurité qui amènera le développement des économies.** Les investisseurs européens et extra européens s'intéresseront davantage à une région plus sûre. **En outre, l'identité de l'Autre, celui qui effraie sera beaucoup mieux acceptée si nous assurons notre sécurité en commun.** Certes, ce projet peut paraître ambitieux voire naïf ou utopique mais il n'en demeure pas moins réalisable, comme en témoigne le dialogue « 5+5 » qui a obtenu des premiers résultats remarquables alors que cela ne paraissait pas évident au départ.

3.1.2. Sur les fondations du dialogue « 5+5 »

Le dialogue « 5+5 » est une enceinte de dialogue politique informel, qui regroupe dix pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée : les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe (l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie) ainsi que cinq pays de l'Union (l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et le Portugal). C'est une idée qui avait été lancée dans les années 1980. Une première réunion s'est tenue à Rome en 1990 avec les Ministres des Affaires étrangères en format « 4+3 »³². Une autre en 1991. Puis la guerre du Golfe a interrompu le processus qui a repris en 2001 à Lisbonne. Enfin en 2004, la Libye, la Mauritanie et Malte rejoignent le processus qui devient « 5+5 » ; les Ministres de la Défense décident d'y prendre part avec un volet sécurité et défense. Et depuis, ces rencontres régulières se tiennent à la fois au niveau des Ministres des Affaires étrangères, des Ministres de l'Intérieur et des Ministres de la Défense. C'est une enceinte de dialogue assez informelle sur toutes les questions politiques qui ne fait pas double emploi avec le processus de Barcelone mais qui a plutôt pour vocation de consolider voire relancer le processus de Barcelone notamment dans le domaine de la sécurité et la défense où les résultats du PEM n'étaient pas satisfaisants.

La déclaration d'intention signée par les dix Ministres de la Défense en 2004 lance des actions de coopération concrètes entre les forces armées des pays concernés sur la base d'un partenariat multilatéral et égalitaire. Le plan d'actions qui en découle vise le développement de la coopération dans les domaines d'intérêts communs par le partage de la connaissance et de l'expérience. Trois axes d'effort ont été entrepris pour 2005 dans le domaine de la surveillance maritime, dans le domaine de la protection civile et enfin dans le domaine de la sécurité aérienne. Pour l'année 2006, nous pouvons noter la réunion des Chefs d'Etats Majors de la Marine à Toulon, l'exercice de lutte anti-pollution au Maroc, et un déminage humanitaire fin octobre.

Les résultats obtenus pour le moment sont très encourageants car outre le fait de rapprocher Nord et Sud, les actions du « 5+5 » rapprochent les pays du Sud entre eux et relancent le dialogue comme par exemple entre les armées algérienne et marocaine.

Enfin, comme nous avons pu l'étudier en première partie, la région géographique du « 5+5 » correspond au bassin de la Méditerranée occidentale. Nous pouvons penser qu'en développant ces actions, d'autres pays de l'UE seront intéressés pour participer à ce processus puis avec le temps d'autres pays du bassin oriental de la Méditerranée afin de constituer une véritable unité euro-méditerranéenne autour de la sécurité et la défense. A cet égard, le sommet « 5+5 » de Tunis en décembre 2004 est aussi

³¹ PESC : Politique étrangère et de sécurité commune

très encourageant car outre les accords conclus, il a réuni les dix chefs de gouvernement ainsi que les trois personnalités majeures de la politique étrangère européenne (Romano Prodi³³, Chris Patten³⁴ et Javier Solana³⁵). Il convient alors de s'interroger sur les possibilités d'ouvrir la PESD à la Méditerranée.

3.1.3. Ouvrir la PESD à la Méditerranée

Pour prouver son intérêt concernant la rive sud de la Méditerranée et pour intégrer réellement les partenaires du PEM dans le cadre d'une politique de sécurité et de défense l'Union pourrait ouvrir la PESD à la Méditerranée. **Ce geste fort de la part de l'Union tendrait à prouver que le processus euro-med n'est pas voué à disparaître et qu'un futur commun sur les bases d'une politique de sécurité et de défense commune est encore possible.** Cette ouverture pourrait se faire selon 4 axes d'intégration :

- la formation et l'équipement
- l'entraînement
- les actions permanentes de protection et de défense
- la participation aux opérations de l'UE

Il est bon de souligner que des actions ont déjà été lancées dans le cadre d'une coopération entre UE et Méditerranée. La Turquie par exemple a participé à l'opération Concordia en Ancienne République Yougoslave de Macédoine et à Althea en Bosnie-Herzégovine. Elle contribue également aux opérations de gestion civile de crise. De même le Maroc a lui aussi participé à l'opération Althea sous mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Intégrer les pays du Sud dans les opérations de l'UE peut d'une part faciliter le règlement de certaines crises grâce à la prise en compte plus aisée de l'aspect humain et culturel (rapprochement par la religion et la langue arabe par exemple), et d'autre part soulager les efforts militaires européens lorsque la crise dure dans le temps.

La relation euro-méditerranéenne à venir et le point de vue de l'UE peuvent se résumer par cet extrait d'un article de Madame Claude-France Arnould³⁶ : « Ce que l'Union européenne propose, c'est que la PESD trouve tout naturellement sa place dans le cadre de cette relation et que l'association de nos partenaires méditerranéens permette d'œuvrer

³² « 4+3 » : Algérie, Espagne, France, Italie, Maroc, Portugal, Tunisie.

³³ Romano Prodi : président de la commission européenne de 1999 à 2004

³⁴ Chris Patten : membre de la Commission européenne de Romano Prodi, chargé des relations extérieures de 1999 à 2004

³⁵ Javier Solana : Secrétaire général du Conseil européen et haut représentant pour la PESC depuis 1999

³⁶ Madame Claude-France Arnould est en poste au Secrétariat général du Conseil européen à Bruxelles

ensemble face aux crises et aux menaces qui nous sont communes.³⁷ » La PESD a connu en quelques années des progrès décisifs qui en font l'un des domaines les plus prometteurs de l'action de l'Union européenne. **En ouvrant dans un premier temps la PESD aux pays méditerranéens les plus favorables (comme la Turquie et les actuels partenaires du dialogue 5+5 par exemple), puis en y intégrant dans le temps d'autres pays du PEM qui auraient gagné en stabilité interne, l'Union européenne s'affirmerait davantage encore comme un acteur majeur des relations internationales.** Enfin les valeurs qui ont guidé sa propre construction seraient portées à l'extérieur de son territoire en Méditerranée et cela contribuerait à renforcer la création d'une véritable Euro-méditerranée.

3.1.4. Indépendamment de l'OTAN

L'OTAN³⁸ entretient avec certains pays du pourtour méditerranéen n'appartenant pas à l'Organisation des relations bilatérales au travers du Dialogue méditerranéen. Le Dialogue méditerranéen (DM) de l'OTAN créé en 1995 compte les membres de l'OTAN associés à 7 partenaires méditerranéens (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Jordanie, Israël et Mauritanie). Ce dialogue s'est renforcé dès 1999 dans le cadre de la GWOT (Global War Of Terrorism). Les deux objectifs principaux sont d'une part de faire en sorte de faciliter le travail avec les pays du sud en développant l'interopérabilité puis d'autre part d'expliquer au Sud la doctrine et les objectifs de l'OTAN afin que l'Organisation soit mieux comprise. Ainsi la stabilité et la sécurité en Méditerranée sont plus facilement assurées. De nombreuses actions entrent dans ce dialogue notamment des visites, des échanges, des exercices communs, et la formation de certains cadres. Le DM est accueilli favorablement par les pays du sud. Cependant, en développant de nouveaux domaines dont celui de la sécurité des frontières et les plans civils d'urgence, l'OTAN dépasse ses prérogatives initiales sur la sécurité collective et entre en concurrence avec les intérêts et la politique de l'UE dans cette région. Les actions menées en matière de sécurité et de défense entre pays du Sud et Europe doivent se réaliser indépendamment de l'OTAN. **Même, si certains domaines peuvent sembler redondants, notamment la recherche de l'interopérabilité et de la stabilité en Méditerranée, les actions de l'UE ou de certains de ses membres menées conjointement ou dans le cadre de l'OTAN auraient pour conséquence de fragiliser la construction d'une communauté euro-méditerranéenne par la présence ou la supervision de pays d'outre-atlantique notamment les Etats-Unis qui sont souvent mal acceptés et cela atténuerait fatalement le lien méditerranéen.**

³⁷ Claude-France Arnould, *La PESD et la Méditerranée*, Les cahiers de Mars, mai 2006

³⁸ OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

3.2. Les axes de rapprochement et d'intégration

3.2.1. La formation et l'équipement

La coopération dans la formation commune des acteurs de la sécurité et la défense ainsi que la participation aux différents projets d'équipement des forces semblent être deux axes à explorer afin de rapprocher les deux rives autour d'un objectif commun : la sécurité en Méditerranée.

En ce qui concerne la formation, il faut poursuivre les efforts actuels au niveau des écoles dans l'instruction des cadres et développer les échanges entre Nord et Sud. Dans le bassin méditerranéen occidental, région à partir de laquelle l'euro-méditerranée est appelé à se développer, la France peut être la nation cadre d'une part grâce à l'impact de l'histoire commune avec les pays du Maghreb et les liens forts qui demeurent entre ces pays mais aussi grâce à la langue française qui est toujours très répandue dans cette région de Méditerranée. L'accueil des officiers des pays du Maghreb de toutes armées au sein des écoles d'officiers comme nous pouvons notamment le voir actuellement au sein du Collège Interarmées de Défense doit être développé et étendu à d'autres écoles de formation initiale. **Ainsi nous pouvons imaginer des formations communes dans des domaines spécifiques et techniques qui permettraient d'apprendre les mêmes procédures en vue de mutualiser l'utilisation des moyens dans l'avenir afin de diminuer les coûts de certaines formations.** Par exemple la formation de certains pilotes de chasse et de transport peut être envisagée au sein des écoles françaises. L'école de chasse européenne (AJETS³⁹) que la France entend développer avec la Belgique pourrait avantageusement s'ouvrir aux pays du Maghreb afin de rapprocher les différentes armées de l'Air. Ce type de formation peut être transposé dans toutes les armées tant que les possibilités d'accueil en France sont favorables et que les pays du Sud sont demandeurs de formation. D'autre part, d'autres pays méditerranéens comme l'Espagne ou l'Italie pourraient accueillir également dans leurs différentes écoles de formation les futurs cadres militaires des pays du Maghreb afin d'étendre l'intégration à une véritable collaboration multilatérale et pas uniquement bilatérale.

De plus, des officiers d'échanges du Nord et du Sud doivent être insérés dans les différentes écoles existantes respectivement au Sud et au Nord. Cela permettrait le partage de connaissances entre les armées et faciliterait les contacts en vue d'exercices ou de missions communes pour le futur. La France accueille actuellement de nombreux officiers de différentes nationalités (espagnols, allemands, britanniques, américains,...) en tant qu'officiers d'échange, il s'agit d'ouvrir des postes aux pays du Maghreb dans un premier temps puis à d'autres pays méditerranéens dans le futur dans le but d'améliorer les échanges

³⁹ Advanced Jet European Training School

d'information et de rapprocher les armées. Dans le même cadre, des officiers européens devraient être insérés en tant qu'officiers d'échange dans les écoles de formation étrangères des pays du Maghreb. **La faculté de travailler en commun ne pourra être effective que par les connaissances communes et la confiance réciproque en matières de sécurité et de défense que seules des formations communes peuvent apporter.**

Dans le domaine des équipements, il faut que les pays du Nord facilitent l'association des pays du Sud dans le développement de projets communs. Certes les pays du Sud ne disposent pas d'une industrie de défense conséquente et l'industrie européenne au travers de l'AED⁴⁰ n'aurait aucune plus value à s'ouvrir au Sud. En revanche, la plupart des pays du Sud se contentent d'acheter leurs matériels militaires « sur étagères » en Russie ou au Etats-Unis essentiellement. Associer les pays du Sud à notre industrie de défense permettrait sans aucun doute de faire du gagnant-gagnant. Gagnant pour le Nord en élargissant le marché et donc en répartissant les coûts de recherche et développement, gagnant pour le Sud en accédant à une véritable industrie de défense riche en enseignements technologiques, enfin gagnant pour l'euro-méditerranée en favorisant des matériels communs et donc interopérabilité mais aussi en rapprochant les deux rives. **Car pour parvenir à mutualiser nos actions en matière de sécurité et de défense il nous faut avant tout des matériels développés en commun pour des objectifs communs.** Certes les moyens financiers actuels dédiés à la défense des pays du Maghreb ne permettent pas d'envisager un marché conséquent mais il n'en demeure pas moins qu'une association dans l'industrie de défense rapprocherait Nord et Sud.

3.2.2. L'entraînement

L'entraînement entre Nord et Sud existe et des exercices se déroulent régulièrement entre les différentes armées dans un cadre essentiellement bilatéral. Ainsi nous pouvons relever l'exercice marin « Raïs Hamidou 2006 » qui a eu lieu entre la France et l'Algérie du 13 au 30 novembre 2006. Cet exercice avait pour objectif le développement de la coopération entre les deux marines dans les domaines de la surveillance et de la sécurité maritimes par de meilleures connaissances mutuelles et une interopérabilité accrue. Mais il existe aussi des exercices que l'Armée de l'Air française mène tous les ans au Maroc en projetant des Mirage F1 sur la base aérienne marocaine de Kenitra. Cette base aérienne qui héberge en permanence les Mirage F1 marocains accueille l'exercice aérien franco-marocain qui a pour but de développer l'interopérabilité autour d'un même vecteur aérien et de renforcer l'amitié entre les deux pays. Ces exercices d'entraînement en commun pourraient être multipliés et la participation peut être élargie à d'autres nations méditerranéennes pour

⁴⁰ Agence Européenne de Défense ou EDA : European Defence Agency

apprendre à mieux se connaître sur le terrain dans le but d'effectuer des actions opérationnelles communes. **Des exercices dans le cadre du dialogue « 5+5 » qui intégraient le Maroc et l'Algérie ont réussi à faire oublier aux acteurs pendant quelques jours le différend qui les touche au sujet du Sahara occidental. C'est vers cet objectif qu'il faut tendre.** De plus, le partage des connaissances à ce niveau est fondamental et chaque pays peut apprendre de l'autre. Ainsi nous pouvons imaginer des échanges aux niveaux tactiques et opératifs. Il faut élargir les exercices aux états-majors pour apprendre à planifier et à conduire les opérations interarmées ensemble. Le théâtre méditerranéen s'étend jusqu'au sud du Sahara et les pays européens ont à mon avis beaucoup à apprendre des combats en milieu désertique et cela quelles que soient les différentes armées engagées. **A ce titre, la création d'un centre d'entraînement interarmées méditerranéen peut être une solution à explorer en vue de rapprocher les armées du Nord et du Sud et d'exécuter des exercices interarmées en commun.**

Ce centre apparaît de plus en plus comme une nécessité en France pour effectuer des exercices interarmées mais il peine à voir le jour à cause du manque d'espaces terrestre et aérien disponibles. Certains exercices sont joués dans le camps de la Courtine et dans l'espace aérien associé mais force est de constater que ces zones sont beaucoup trop petites pour des manœuvres terrestres et aériennes modernes. De plus il n'existe pas de champs de tir associé à ces espaces pour rendre réalistes les exercices joués ni de moyens de restitution modernes tels que des systèmes de suivi de mission temps réel ou des simulateurs de menaces et de guerre électronique. Ainsi, de nombreux pays comme la France envoient leurs forces aériennes ou terrestres participer à des exercices dans des pays où les zones de travail correspondent à la guerre moderne. Les armées de l'Air française, allemande et britannique participent chaque année à des exercices interalliés au Canada à Cold Lake (Maple Flag) et Goose Bay ou en Alaska aux Etats-Unis (Cope Thunder) pour profiter de zones aériennes dégagées et équipées en simulateurs de menaces sol-air pour un entraînement réaliste. Ce centre interarmées contribuerait à améliorer l'efficacité opérationnelle globale des armées méditerranéennes en améliorant l'interopérabilité et la standardisation entre les différentes armées. Il permettrait aussi de tester et de valider de nouveaux concepts d'emploi et d'adapter rapidement l'entraînement aux nouveaux besoins. Enfin, les atouts indéniables de ce centre seraient susceptibles d'attirer de nouveaux partenaires méditerranéens et par conséquent les coûts de fonctionnement seraient partagés entre les participants. **Il regrouperait les différents pays partenaires autour d'un même outil commun pour construire les bases d'une défense euro méditerranéenne et pour consolider la paix en Méditerranée.** Les pays du Sud méditerranéen possèdent des espaces terrestres et aériens adaptés pour recevoir ce type de centre et les zones désertiques ne manquent pas dans cette région. Les avantages opérationnels pour le pays d'accueil et les retombées économiques

d'un tel centre attireraient sans doute des candidats pour l'héberger. Actuellement la Turquie tente de créer un centre tactique interarmées en Anatolie (Anatolia Eagle) mais la qualité des prestations demeure insuffisante et il doit être développé à l'avenir. Du côté européen, l'Italie et l'Allemagne coopèrent pour créer un centre AACMI⁴¹ à Décimomanu en Sardaigne mais malgré une situation géographique favorable, il ne couvre que les besoins en entraînements aériens. Pour ce qui concerne les différentes Marines la zone de rencontre et d'entraînement commune existe depuis toujours avec cette mer Méditerranée qui facilite les échanges.

3.2.3. Les actions permanentes de sécurité et de défense communes

La coopération permanente entre les pays du Nord et du Sud dans les domaines de la sécurité et la défense est un signe fort d'intégration lancé aux pays du Sud mais c'est aussi une marque de confiance mutuelle. Nous pouvons ainsi détailler trois domaines non exhaustifs mais prioritaires qui doivent être développés afin de renforcer un esprit méditerranéen communautaire : le soutien mutuel en cas de catastrophe naturelle ou non, la lutte contre le terrorisme et le trafic en tous genres, et la participation en matière de défense de l'espace euro-med.

En matière de sécurité et de réponse aux catastrophes, il s'agit de renforcer les actions déjà menées dans le cadre du dialogue « 5+5 » et de les élargir à d'autres pays. Le soutien et l'aide portés au pays touché par une catastrophe par des forces issues de nations méditerranéennes doivent être envisagés dès l'apparition du besoin. **Pour cela la création d'une cellule de veille et de mise en alerte de forces de la sécurité civile et médicales issues des pays méditerranéens semblent être une solution envisageable à moindre coût.** Les nombreuses catastrophes naturelles qui se sont produites au Sud (tremblement de terre en Algérie par exemple) et au Nord (incendies de forêts, inondations, marée noire...) doivent amener des réactions et des traitements communs afin de rapprocher les deux rives. Ne nous sentons nous pas plus proche de l'homme qui nous aide ?

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et le trafic en tous genres, la coopération et l'échange d'information entre les ministères de l'intérieur voire de la défense des différents pays pour anticiper la menace et pour mieux la combattre sont une nécessité. **Le renseignement d'intérêt commun à la Méditerranée doit être partagé et diffusé rapidement pour gagner en anticipation et en réactivité.** Les actions de combat menées contre des groupuscules terroristes ou des trafiquants illicites peuvent être entreprises en commun lorsque la situation le permet ou lorsque des moyens manquent à un pays. Les actions des différents Etats en mer par exemple peuvent à ce titre être coordonnés afin de

⁴¹ Autonomous Air Combat Instrumented Mission

mieux quadriller l'espace maritime et de diminuer les coûts d'intervention en partageant les moyens. **Pour cela un centre de commandement et de coordination des forces pour la sécurité en Méditerranée peut être créé indépendamment des institutions européennes et de la PESD dans un premier temps.**

Dans un cadre identique, pour la protection des espaces aériens nationaux, l'échange de données concernant la situation aérienne générale en temps réel doit être élargie aux pays du Sud. La France a déjà passé des accords transfrontaliers avec ses voisins, elle doit aller plus loin en englobant la région du Maghreb. Dans ce cas, l'anticipation face à une menace aérienne type « 11 septembre 2001 » serait grande et permettrait le décollage d'avions de combat en France avant même le survol du pays par la menace. Une permanence opérationnelle d'avions de combat située à Solenzara en Corse serait une solution idéale à une menace venant du Sud et détectée très tôt grâce à cette coopération. Cet exemple peut bien entendu se généraliser aux autres pays méditerranéens même si actuellement la menace terroriste aérienne semble pour l'instant davantage toucher les pays européens. Il ne faut cependant pas oublier que les pays du Maghreb sont également visés par le terrorisme islamiste en témoignent les attentats assez fréquents au Maroc et en Algérie. **En joignant les efforts et en menant une veille commune permanente face aux différentes menaces pouvant toucher l'espace méditerranéen occidental, la sécurité sera garantie et par conséquent le préalable au rassemblement des peuples sera atteint.**

3.2.4. Intégrer les pays partenaires aux opérations extérieures de l'UE

La participation de pays méditerranéens du Sud - à commencer par ceux du Maghreb - à certaines opérations extérieures de l'UE dans le cadre de missions de maintien de la paix, notamment en Méditerranée apparaît comme une nécessité pour la construction de l'euro-med. Cette participation active pour le maintien de la sécurité en Méditerranée revêt de nombreux avantages et doit être généralisée. Il y aurait déjà pour les pays du Sud, la manifestation forte de la confiance de l'UE envers eux et l'idée qu'un destin commun pourrait se dessiner. Puis pour l'UE l'apport supplémentaire en forces et en matériels ne serait pas négligeable et permettrait à l'Union de mener plusieurs interventions de front sans essouffler les pays de l'UE par manque d'hommes essentiellement. Enfin l'intégration de pays à dominante musulmane et à culture plus orientale permettrait aussi de résoudre un certain nombre de problèmes de dialogue, récurrents avec les populations musulmanes, causés par le manque de confiance actuel entre l'Islam et l'Occident. **Accepter des pays de l'Islam au sein des opérations extérieures de l'UE, outre l'effet positif sur le rapprochement des deux rives montrerait au monde musulman que l'UE est ouverte à d'autres cultures et qu'elle n'accepte pas cette fracture culturelle que l'actuelle**

administration étasunienne tend à entretenir par une politique extérieure résolument civilisationnelle. L'effet serait bénéfique dans la gestion de certaines crises grâce à une meilleure compréhension par la langue arabe et une meilleure intégration culturelle. La formation et l'entraînement menés en commun entre Nord et Sud favoriseraient l'efficacité et l'interopérabilité indispensable sur le terrain. Certaines opérations de l'UE ont déjà intégré des pays méditerranéens hors Union tels que la Turquie pour Concordia et Althea et le Maroc pour Althea et les résultats obtenus ont été très encourageants. Pour pouvoir mettre en place ce type de participation, il faudrait dès à présent intégrer à l'Etat major de l'UE (EMUE) voire au Comité militaire (CMUE) pour certaines crises identifiées des officiers de liaison issus des pays du Sud de la Méditerranée afin d'intégrer dès la planification les éventuelles participations des troupes méditerranéennes dans les opérations de l'Union. **C'est en ouvrant progressivement la PESD à la Méditerranée que la sécurité collective sera maintenue dans cette région et c'est ainsi que pourra se construire une véritable communauté euro-méditerranéenne dans le temps.**

CONCLUSION

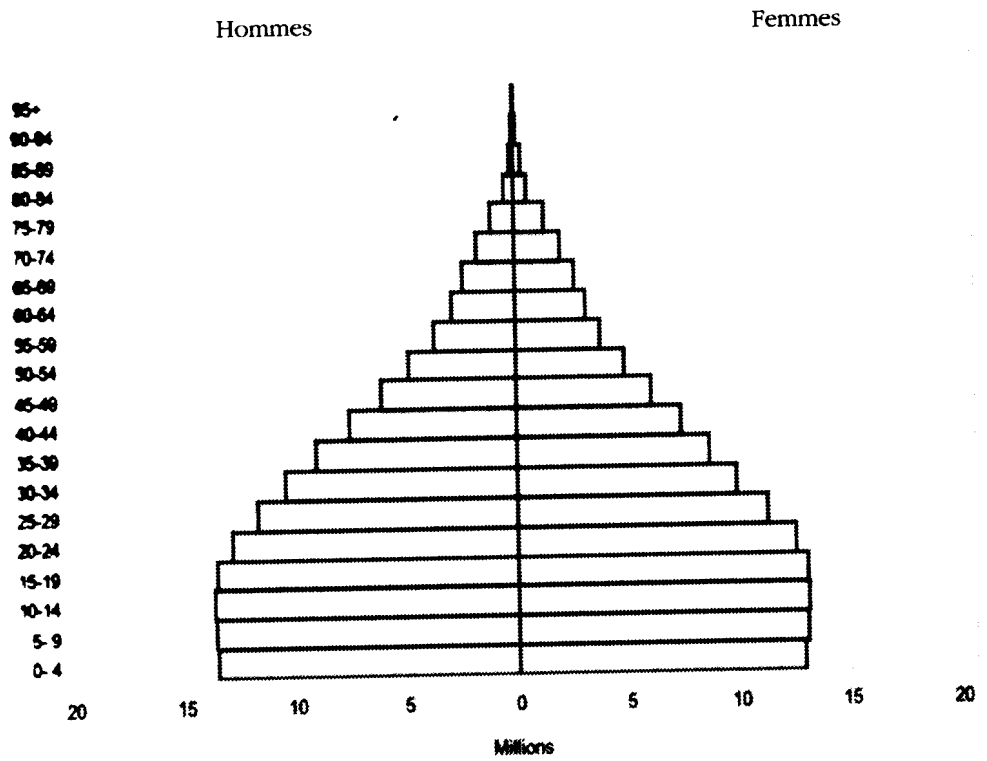
La création d'une communauté méditerranéenne repose sur de solides fondements historiques et géographiques. Elle est plus que jamais une nécessité stratégique pour les pays du Nord et du Sud. D'un point de vue démographique les deux populations évoluent de manière contra cyclique et donc en parfaite complémentarité, d'un point de vue économique l'ouverture à un gigantesque marché tant en possibilité d'investissements qu'en ressources en matières premières ne peut être négligé plus longtemps, enfin d'un point de vue politique et sécuritaire le développement conjoint des démocraties et le maintien de la paix dans cette région sont fondamentaux. Certes des défis importants doivent être relevés notamment celui culturel par une meilleure compréhension mutuelle et l'acceptation de l'Autre. **La Méditerranée n'est pas pour l'Union une priorité actuellement et des divergences demeurent entre pays du Sud, ainsi il faudra construire cette communauté à partir d'un ensemble de pays fortement impliqués dans le projet et le bassin méditerranéen occidental semble être le meilleur noyau actuel. A partir de ce noyau, un élargissement à l'Union européenne et au bassin oriental est concevable dans le temps.**

C'est la sécurité en Méditerranée qui relancera les échanges économiques et humains entre Nord et Sud. La sécurité est gage de stabilité à tous les niveaux. **Ainsi c'est sur les bases d'une politique de sécurité et de défense communes que peut se construire cette communauté.** L'Union européenne a tenté au travers du processus de Barcelone de rapprocher Nord et Sud mais ce partenariat est beaucoup trop européocentré et ne laisse guère de perspectives aux pays du Sud notamment dans le domaine humain. A l'heure où l'Europe politique peine à voir le jour à cause essentiellement d'un élargissement massif vers l'Est, il s'agit de s'interroger de nouveau sur la pertinence d'une Europe politique. Pourquoi alors ne pas poursuivre la politique actuelle en élargissant l'Union au Sud et en arrêtant la construction d'une Europe politique incertaine ? Jean Robert Henry définit remarquablement cette vision des choses : « La conversion progressive de l'Union Européenne en Union euroméditerranéenne est un scénario qui mérite d'être sérieusement exploré pour sortir du schéma de la forteresse assiégée et tenter de mieux penser notre appartenance commune à un même espace régional méditerranéen⁴² ». **Le rapprochement des deux rives autour des domaines concernant la sécurité et la défense peut fonder le premier pilier d'une future communauté euro-méditerranéenne.** Car après réflexion, qui fait peur à l'autre ? Qui possède les puissances militaire, économique, institutionnelle et technologique si ce n'est d'abord l'Europe ? Les esprits doivent changer et c'est alors que la communauté naîtra.

⁴² Jean-Robert Henry, directeur de recherches au CNRS-IREMAM, « L'humanisme européen à l'épreuve des réalités méditerranéennes ou la Méditerranée à l'épreuve de l'Europe ? », in *revue « Etudes Européennes »*, octobre 2004, op. cit.

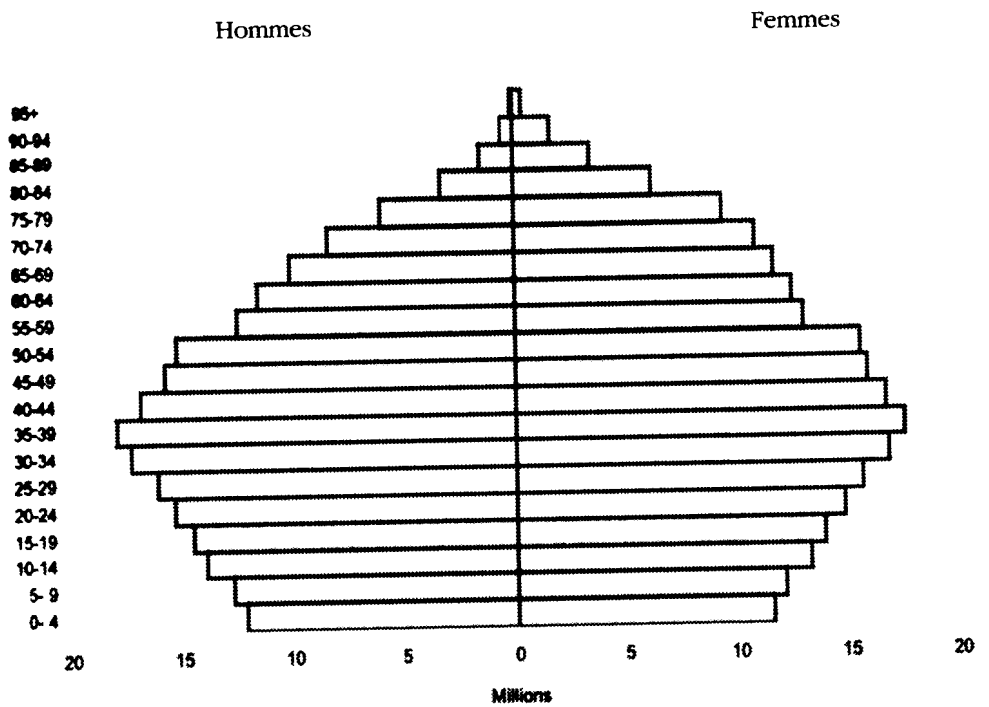
ANNEXE 1

Structure par âges et par sexes des pays des 10-Med en 2004



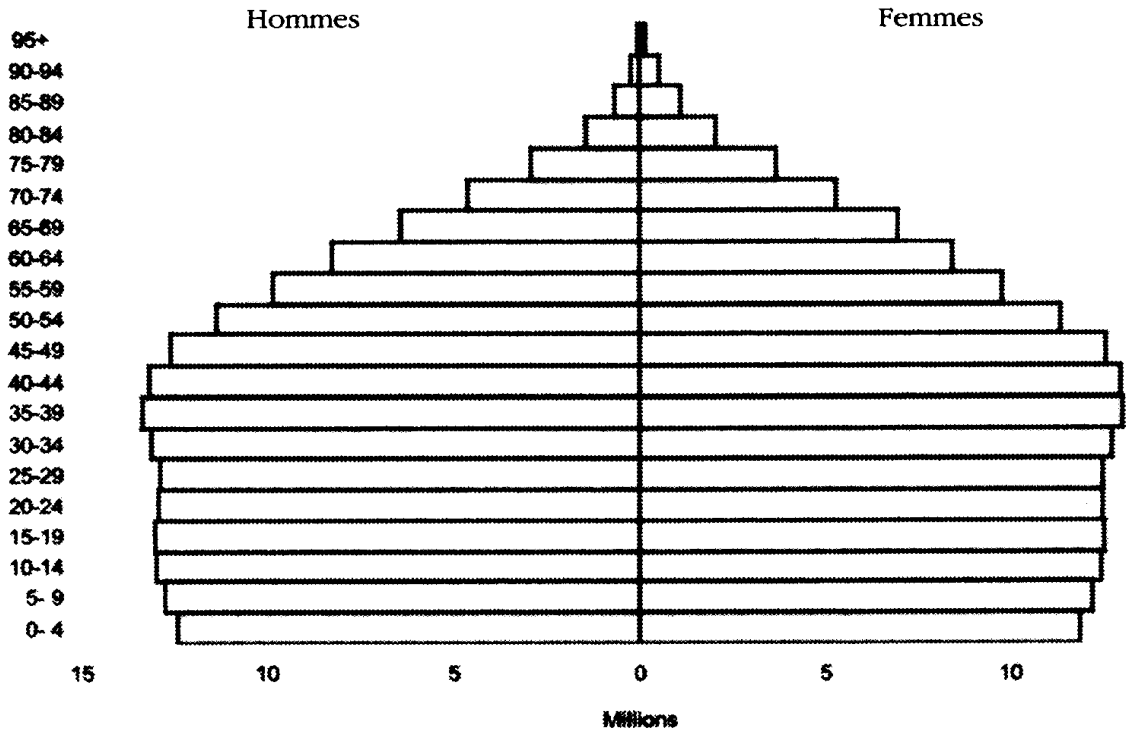
Source : Nations Unies

Structure par âges et par sexes des pays des 25-UE en 2004



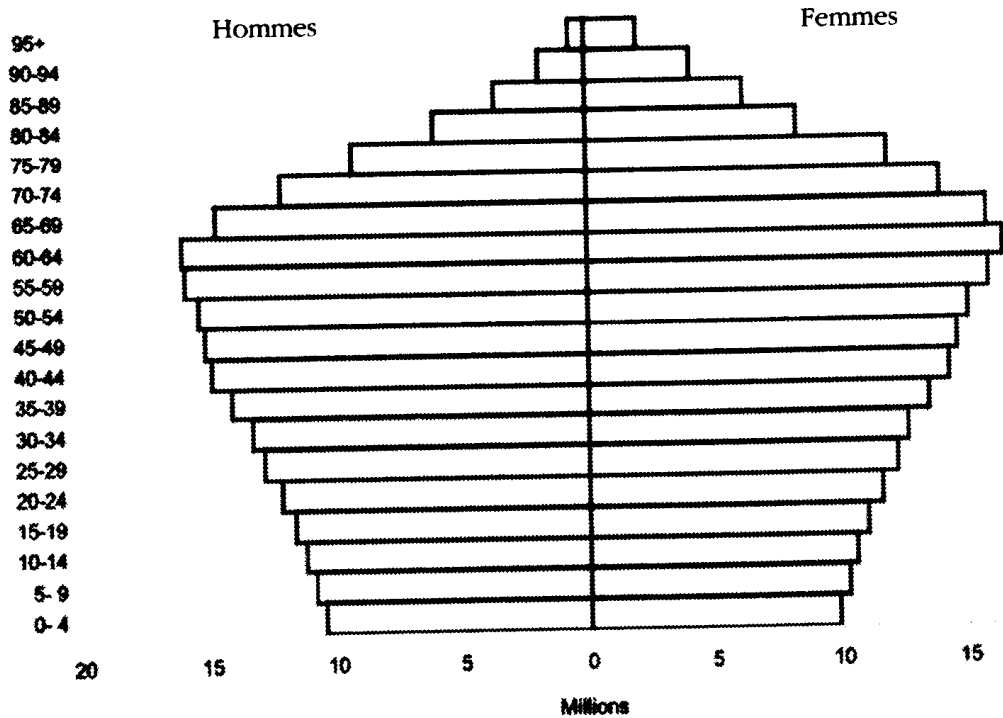
Source : Nations Unies

Structure par âges et par sexes des pays des 10-Med en 2030



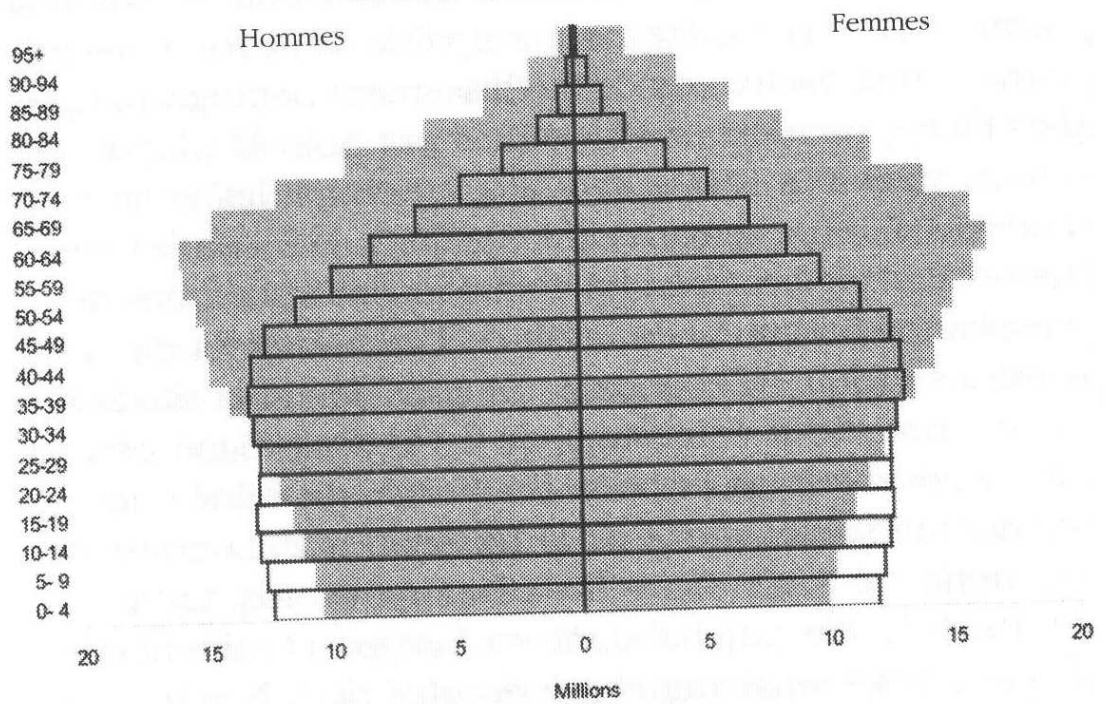
Source : Nations Unies

Structure par âges et par sexes des pays des 25-UE en 2030



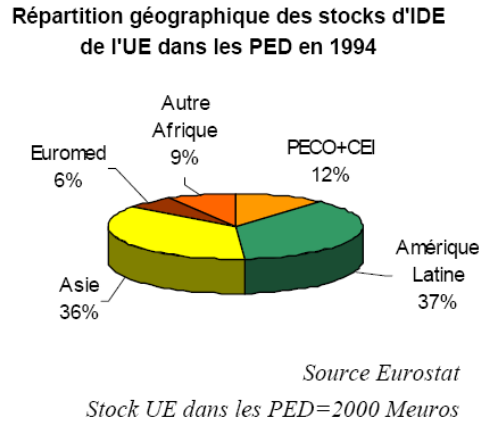
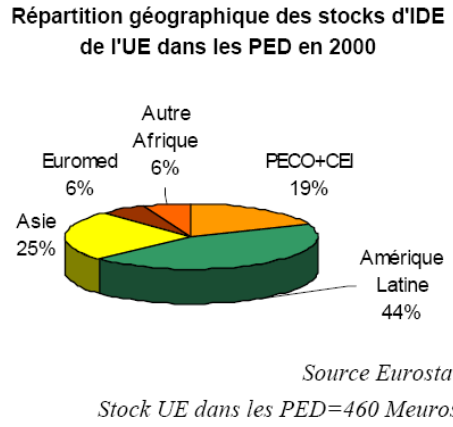
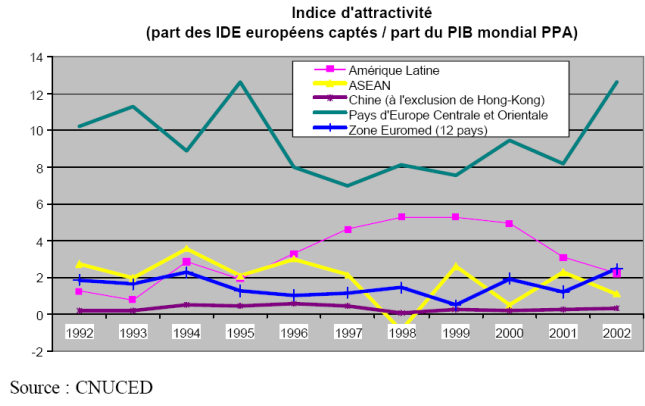
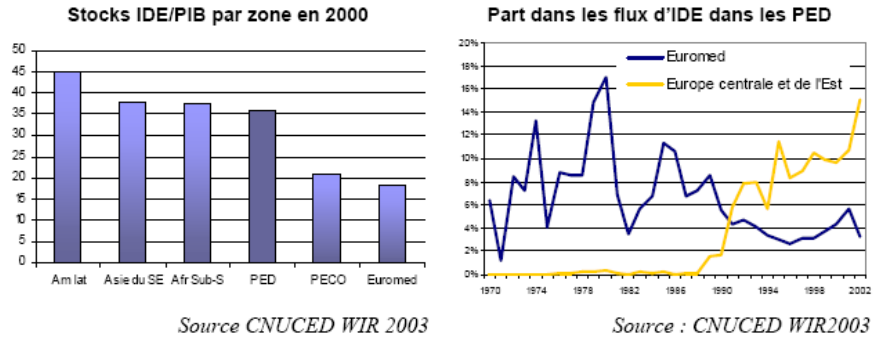
Source : Nations Unies

Structure par âges et par sexes des pays des 25-UE (ombré)
et des 10-Med en 2030



Source : Nations Unies

ANNEXE 2



BIBLIOGRAPHIE

ENTRETIENS

- JOUANAUD Jean-Louis, docteur en histoire et professeur à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) de l'Université d'Aix en Provence, entretien mené le vendredi 26 janvier 2007 à Aix en Provence : ce rendez-vous était prévu initialement avec monsieur Thierry FABRE, responsable du pôle Euromed de la MMSH. Cet entretien passionnant m'a permis de faire le point sur la partenariat Euromed et d'appréhender les différentes voies à explorer afin d'améliorer son efficacité dans le domaine des sciences de l'Homme pour rapprocher Nord et Sud.
- HERY-GOISNARD Jean-François, lieutenant-colonel dans l'armée de l'Air et auditeur de la 17^{ème} session méditerranéenne des hautes études stratégiques (SMHES) organisée par la Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques (FMES) de Toulon, entretien mené le vendredi 2 février 2007 à Salon de Provence : cet entretien très intéressant m'a éclairé sur les voies à explorer en matière de défense pour rapprocher Europe et Méditerranée.

OUVRAGES EN FRANCAIS

- BERQUE Jacques, *Une cause jamais perdue*, Paris, Albin Michel, 1998.
- BESSIS Sophie, *L'Occident et les autres. Histoire d'une suprématie*, Paris ; La Découverte, 2002
- BOUTEILLET-PAQUET, *L'Europe et le droit d'asile*, Paris ; L'Harmattan, 2001.
- BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée : l'espace et l'histoire*, Paris, Flammarion, 1985.
- CESARI Jocelyne (dir), *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Paris ; Maisonneuve et Larose, 2002.
- ETIENNE Bruno, *La fabrique des regards*, Arles ; Actes Sud / La Pensée de midi, hiver 2002-2003
- FILALI ANSARY Abdou, *L'Islam est-il hostile à la laïcité ?*, Casablanca ; Le Fennec, 1997.
- HUNTINGTON P.Samuel, *Le Choc des civilisations*, Paris ; Odile Jacob, 2000 [1996].
- LEVEAU Rémy, WIHTOL de WENDEN Catherine, MOHSEN-FINAN Khadija (dir), *Nouvelles citoyennetés : réfugiés et sans-papiers dans l'espace européen*, Paris ; Institut français des relations internationales (IFRI), 2001.
- PERROUX François, *L'Europe sans rivages*, publié dès 1954 (N.d.A).
- RODINSON Maxime, *La fascination de l'Islam. Les étapes du regard occidental sur le monde musulman*, Paris, Maspero, 1980.
- ROY Olivier, *L'Islam mondialisé*, Paris, Le Seuil, 2004.
- SANT CASSIA Paul et FABRE Thierry, *Les Défis et les Peurs : Entre Europe et Méditerranée*, Arles ; Editions Actes Sud, 2005.

OUVRAGES EN ANGLAIS

- ADLER Emanuel et BARNETT Michael (dir), *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- ALI Tariq, *The clash of Fundamentalisms. Cruzades, Jihads and Modernity* ; Londres, Verso, 2002.
- BICCI Federica, CRAWFORD Beverly et DEL SARTO Raffaella (dir), *The Convergence of Civilizations ? Constructing a Mediterranean Region*, Toronto ; Toronto Press, 2005.
- DEMENY Paul , *Early fertility decline in Austria-Hungary : a lesson in demographic transition* , Londres ; D.V. Glass et R. Revelle editions, 1972.
- FRANK Andre G, *ReOrient : Global Economy in the Asian Age*, Berkeley ; University of California Press, 1998.
- HUNTINGTON Samuel P, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York, Simon and Schuster, 1996.
- PACE Michelle, *The Politics of Regional Identity. Meddling with the Mediterranean*, Londres ; Routledge, 2005
- WHITMAN Richard, *From Civilian Power to Superpower ? The International Identity of the European Union*, Londres-New York ; Macmillan-St. Martin's Press, 1998

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

- ABIS Sébastien, « Entre unité et diversité : La Méditerranée plurielle », FMES, novembre 2004.
- AIT-CHAALAL Amine, « Le partenariat euro-méditerranéen : dix ans après, quel bilan politique ? », CECRI, juillet 2005
- ARNOULD Claude-France, « La PESD et la Méditerranée », in Les cahiers de Mars, mai 2006
- BAUMAN Zygmunt , « Vivre ensemble dans un monde plein », *Le Monde* , février 2002
- BESSIS Sophie, « Dix ans après Barcelone : état des lieux du partenariat euro-méditerranéen » in La Revue internationale et stratégique n°59, automne 2005
- COUSTILLIERE Jean-François, « Méditerranée : « 5+5 » et initiative de sécurité » in la Revue de Défense Nationale n°5, mai 2005
- FMES, « Euro-Méditerranée : 1995-1999. Premier bilan du Partenariat », ed. Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, Toulon, 2000.
- HENRY Jean-Robert, « L'humanisme européen à l'épreuve des réalités méditerranéennes ou la Méditerranée à l'épreuve de l'Europe ? », in revue « Etudes Européennes », octobre 2004
- HENRY Jean-Robert, « L'élargissement vers le Sud, scénario alternatif d'un partenariat en crise ? », in revue « Etudes Européennes », novembre 2005.
- MAÏLA Joseph, « Mare Nostrum », in *Etudes*, février 1997.
- NICOLAÏDIS Dimitri, « Méditerranée, des mémoires en souffrance », in Rive, Revue de politique et de cultures méditerranéennes, n°3, 1997.
- NICOLAÏDIS Kalypso, « La France doit changer d'UEtopie », in Le Monde, 27 mai 2005.

- TRIAUD Jean-Louis, « L'islam vu par les historiens français », *Esprit*, octobre 1998.
- WILSON Chris, *Transitions démographiques en Europe et dans le bassin méditerranéen*, in *Les défis et les peurs entre Europe et Méditerranée*, Actes Sud, Le Mejan, 2005 traduit de l'anglais par Elise Argaud

ARTICLES DE REVUES EN ANGLAIS

- AGHROUT M. Alexander, « The Euro-Mediterranean New Strategie and the Maghreb Countries », in *European Foreign Affairs Review*, N° 2, 1997.
- BARBE E. « The Barcelona Conference. A launching pad of a process », in *Mediterranean Politics*, été 2006
- PHILIPPART Eric, « The Euro-Mediterranean Partnership : A Critical Evaluation of an Amphibious Scheme », in *European Foreign Affairs Review*, N° 8, 2003.
- STAVRIDIS S., « The Barcelona Process and Euro-Mediterranean Issues from Stuuugart to Marseille », Milano, 2001

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS ET LES ENJEUX D'UNE COMMUNAUTE MEDITERRANEENNE.....	5
1.1. UNE HISTOIRE ET UN ESPACE COMMUN.....	5
<i>1.1.1. Sur les pas de Braudel.....</i>	<i>5</i>
<i>1.1.2. L'impact de la colonisation.....</i>	<i>6</i>
1.2. UNE NECESSITE STRATEGIQUE.....	7
<i>1.2.1. Sur le plan démographique et social.....</i>	<i>7</i>
<i>1.2.2. Sur le plan politique et sécuritaire.....</i>	<i>9</i>
<i>1.2.3. Sur le plan économique.....</i>	<i>10</i>
1.3. LES DEFIS A RELEVER.....	11
<i>1.3.1. Sur le plan culturel et humain.....</i>	<i>11</i>
<i>1.3.2. Sur le plan politique.....</i>	<i>14</i>
DEUXIEME PARTIE : PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN, UN ECHEC PREVISIBLE.....	16
2.1. LE PRINCIPE INITIAL DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN.....	17
2.2. UN BILAN ACTUEL MITIGE.....	18
<i>2.2.1. Des résultats économiques décevants.....</i>	<i>18</i>
<i>2.2.2. Un « choc des civilisations » qui demeure.....</i>	<i>19</i>
<i>2.2.3. Un bilan politique et sécuritaire peu encourageant.....</i>	<i>20</i>
2.3. LES CAUSES DE L'ECHEC.....	22
<i>2.3.1. Les causes exogènes.....</i>	<i>22</i>
<i>2.3.2. Les causes endogènes.....</i>	<i>22</i>
2.4. LA POLITIQUE DE « GRAND VOISINAGE » OU « VOISINAGE AMICAL ».....	24
TROISIEME PARTIE : LA SECURITE ET LA DEFENSE POUR LE RAPPROCHEMENT DES DEUX RIVES.....	26
3.1. LES BASES D'UNE POLITIQUE DE SECURITE ET DE DEFENSE COMMUNE EN MEDITERRANEE.....	27

3.1.1.	<i>Comme premier véritable pilier de l’Euro-méditerranée</i>	27
3.1.2.	<i>Sur les fondations du dialogue « 5+5 »</i>	28
3.1.3.	<i>Ouvrir la PESD à la Méditerranée</i>	29
3.1.4.	<i>Indépendamment de l’OTAN</i>	30
3.2.	LES AXES DE RAPPROCHEMENT ET D’INTEGRATION	31
3.2.1.	<i>La formation et l’équipement</i>	31
3.2.2.	<i>L’entraînement</i>	32
3.2.3.	<i>Les actions permanentes de sécurité et de défense communes</i>	34
3.2.4.	<i>Intégrer les pays partenaires aux opérations extérieures de l’UE</i>	35
	CONCLUSION	37
	ANNEXES	38
	BIBLIOGRAPHIE	42